

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022

SOMMAIRE

DÉPARTEMENT RESSOURCES

Direction des Affaires Juridiques, des Achats et des Marchés Publics

N° 1

Procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022

Direction des Finances

N° 2

Constitution d'une provision budgétaire

N° 3

Décision modificative n° 2 du budget principal de la commune 2022

N° 4

Vote des taux d'imposition pour l'année 2023

N° 5

Vote du budget primitif 2023 de la commune

Direction des Ressources Humaines

N° 6

Autorisation de recrutement d'agents contractuels au titre de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique

N° 7

Convention portant adhésion au service de médecine préventive du Centre Interdépartemental de gestion Petite Couronne

Direction des Affaires Juridiques, des Achats et des Marchés Publics

N° 8

Concession de mise à disposition, installation, entretien, maintenance de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire

N° 9

Dissolution du syndicat intercommunal à vocation unique de restauration collective (SIVURESC)

Direction des Relations avec les usagers

N° 10

Présentation du rapport d'activité du syndicat intercommunal funéraire en région parisienne (SIFUREP) pour l'année 2021

DÉPARTEMENT SOLIDARITÉS ET PROXIMITÉ

Direction Petite Enfance et des Familles

N° 11

Convention territoriale globale entre la commune et la Caisse d'allocations familiales 2022-2026

Direction de la Santé

N° 12

Exonération pour les professionnels de santé de la redevance de stationnement

DÉPARTEMENT CITOYENNETÉ

Direction de la Jeunesse et des Sports

N° 13

Approbation des avances sur la subvention de l'année 2023 aux associations sportives

Direction de l'Action culturelle et du patrimoine

N° 14

Approbation de la Convention de coopération culturelle et patrimoniale 2022 entre la commune et le Département de Seine-Saint-Denis

N° 15

Approbation de l'avenant 2022 à la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la commune et le département de Seine-Saint-Denis concernant les arts de la rue

Direction de la Vie des quartiers et de la participation citoyenne

N° 16

Projets lauréats de la quatrième édition du budget participatif

DÉPARTEMENT DU PATRIMOINE BÂTI ET CADRE DE VIE

N° 17

Fixation des redevances d'occupation du domaine public, des droits de voirie, des redevances pour tournages de films et reportages photographiques, des redevances pour les food-trucks et les food-bikes pour l'année 2023

Direction de la Gestion de proximité et du commerce

N° 18

Autorisations exceptionnelles d'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2023

N° 19

Approbation du rapport annuel 2021 du délégataire en charge de la gestion et de l'exploitation des marchés forains (REPORTE)

Direction des Espaces Publics

N° 20

Actualisation du linéaire de voiries communales pour 2023

N° 21

Convention de coopération relative au plan arbres entre Est Ensemble et la commune

N° 22

Avis sur le règlement du Plan de Prévention des Risques (PPR) lié aux anciennes carrières, la note de présentation et la carte du zonage réglementaire

DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DURABLE

Direction de l'Habitat, du Logement et du Foncier

N° 23

Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration de la coopérative HLM HDI

N° 24

Autorisation de la conclusion entre l'EPT Est Ensemble et la SEMIP du prêt de consommation de parts sociales de la coopérative HLM HDI Construction

N° 25

Autorisation de la conclusion entre l'EPT Est Ensemble et la SEMIP du prêt de consommation de parts sociales de la coopérative HLM HDI Construction

N° 26

Régularisations foncières entre la commune et l'OPH Pantin Habitat

N° 27

Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo mécanique neuf ou d'occasion

N° 28

Approbation de la nouvelle Convention d'Intervention Foncière avec l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France

Direction de l'Habitat, du Logement et du Foncier

N° 29

Cession d'un local professionnel sis 5 rue Vaucanson au profit de la SCI TIM Vaucanson

DÉPARTEMENT RESSOURCES

Direction des Affaires Juridiques, des Achats et des Marchés Publics

N° 30

Information sur les décisions du maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales

**DÉLIBÉRATION SOUMISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2
DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 31

Approbation d'une charte locale d'engagements en faveur de la protection et du bien-être des animaux

VŒUX

N° 32

Vœu relatif à l'arrêt de la privatisation des bus et au gel des tarifs pour des transports publics accessibles et de qualité en Île-de-France

N° 33

Vœu relatif à la situation financière de la commune de Pantin et aux attaques gouvernementales répétées contre l'autonomie financière des collectivités

N°34

Vœu pour faire de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les violences faites aux femmes les grandes causes communales de l'année 2023

La séance est ouverte sous la présidence de M. Kern.

M. le Maire – Je vous propose de prendre Nadine Castillou comme secrétaire de séance. Nadine qui fait l'appel.

(Il est procédé à l'appel)

M. le Maire – Merci. Suite au décès de Serge Ferretti, Antoinette Lorange est devenue conseillère municipale. Je lui souhaite la bienvenue au sein de notre Conseil municipal. Bienvenue Antoinette.

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, je vais vous demander de vous lever. Chers élus, Mesdames, Messieurs, c'est une nouvelle fois avec beaucoup d'émotion et une immense tristesse que je souhaite rendre un dernier hommage à notre collègue élu et ami Serge Ferretti. Il y a quelques semaines, nous étions nombreux, recueillis au Père-Lachaise pour accompagner Serge une dernière fois. Élu en 1995, Serge a consacré 27 ans de sa vie à la commune de Pantin. Il s'est immédiatement engagé dans notre ville. D'abord conseiller municipal de 1995 à 2001, il est devenu mon adjoint en 2020. Serge avait un profond respect pour la fonction d'élu. Serge était un militant, un combattant qui a lutté sans relâche pour défendre les plus faibles et refuser les injustices qui les frappent. Il était un partisan de la paix et de la fraternité, un républicain, un défenseur des services publics et des solidarités. Serge a laissé à Pantin son empreinte par son engagement sans faille pour la cause écologique. Il était estimé par tous, à droite comme à gauche.

Chacun, au moment de son départ, se rend compte qu'on ne pouvait rester indifférent en croisant sa route. Chacun, à son niveau, prend conscience aujourd'hui de la richesse qu'il nous lègue à travers son engagement. Je n'ai pas la même proximité que certains ici avaient avec lui, mais cet hommage, c'est pour rappeler que lors de nos échanges, il a toujours fait preuve d'une grande humanité, une très grande ouverture d'esprit et une absence totale de sectarisme. Je tiens aujourd'hui à l'en remercier.

Serge va nous manquer d'abord humainement, car s'il était toujours discret sur sa vie privée, c'était quelqu'un de jovial et de convivial sur qui on pouvait compter. Politiquement aussi, car il aimait le débat, il aimait le provoquer. Il portait ses convictions bien au-delà de l'écologie. Même si nous avons parfois des désaccords, nous avons la même passion pour défendre les valeurs de la gauche. Nous connaissions tous l'homme, l'ami, le bon vivant, au caractère bien trempé, obstiné, généreux, disponible. Épicurien, passionné par le bon vin et les voyages, il était un élu très présent dans la vie associative de la ville.

Il était l'un des fondateurs de l'association Corto. Cette association lui tenait particulièrement à cœur. Son but est de faire connaître et partager les initiatives des réseaux de producteurs qui pratiquent, grâce aux circuits courts, une économie respectueuse de la terre et des hommes, une association qui facilite les achats groupés des adhérents à des prix solidaires et justes pour les producteurs, mais aussi pour les consommateurs. Cette épicerie solidaire était une marque de son engagement pour l'accès au mieux manger pour tous, un des nombreux combats qu'il menait.

J'adresse mes plus sincères condoléances aux membres du Conseil municipal qui ont fidèlement assisté Serge dans son mandat et à tous les élus pour qui il comptait beaucoup. J'adresse également mes plus sincères condoléances et les témoignages émus de ma sympathie à ses proches et à sa famille. Monsieur le Conseiller municipal, cher Serge, nous ne vous oublierons pas. Vous avez réussi votre mission au service de notre commune, car vous saviez dès le départ que cette mission était la seule qui puisse apaiser votre faim de courage, de désintéressement, de droiture, d'engagement et de conviction.

Je tiens une nouvelle fois à saluer cet amoureux de la République, de l'écologie et de la citoyenneté. Je le remercie pour les années qu'il a consacrées à la commune et je vous demande de respecter une minute de silence à la mémoire de Serge.

Une minute de silence est observée.

DÉPARTEMENT RESSOURCES

Direction des Affaires Juridiques, des Achats et des Marchés Publics

N° 1 - Procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022

M. le Maire - Je vous remercie. Nous en venons à notre ordre du jour et ce qui désormais va être une habitude, il s'agit d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Monsieur Noël.

M. NOËL - Bonjour. Merci, Monsieur le Maire. C'était une remarque par rapport à la façon dont on fait porter à la connaissance des habitants ce qui se passe au Conseil municipal. Le procès-verbal est une obligation légale. Aujourd'hui, il y a un dispositif qui est une captation audiovisuelle retransmise en direct sur le site de la Ville de Pantin. Cela a lieu, je crois, seulement pour le vote du budget. Dans un souci d'accessibilité et de transparence démocratique, est-ce qu'on ne pourrait pas élargir ce dispositif à l'ensemble des séances, non pas que le vote du budget ne soit pas important, mais l'ensemble des conseils municipaux aborde des questions centrales sur la vie de la collectivité. La retransmission audiovisuelle est la façon la plus accessible et incarnée de faire transparaître les débats qui ont lieu dans cette assemblée.

M. le Maire - C'est une nouveauté que nous avons introduite dans le règlement intérieur du Conseil municipal. On en fera un bilan et on verra si on modifie le règlement intérieur du Conseil municipal, sachant que malheureusement, le compte rendu papier est plus lu que ne sont regardés nos débats. Je crois que cela tourne autour de 35 personnes maximum qui se connectent dans l'après-midi.

Est-ce qu'il y a des avis contre ce procès-verbal ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

Direction des Finances

N° 2 - Constitution d'une provision budgétaire

M. le Maire - Je passe à la note n° 2 et je laisse la parole à Monsieur Loiseau.

M. LOISEAU - Bonjour, Monsieur le Maire. Merci. La note est une note récurrente sur la constitution d'une provision budgétaire. Comme chaque année, nous demandons au Conseil municipal de provisionner 100 000 euros dont l'objet est de couvrir certains risques liés à la collectivité. Au regard de l'activité de cette ville, il n'y a aucun risque particulier. Ces 100 000 euros, c'est juste en termes de prévision pour du contentieux RH, urbanisme et au titre de la responsabilité de cette ville ou de marchés publics.

Il s'agit d'approuver la constitution d'une provision pour risques et charges à hauteur de 100 000 euros dans le cadre du budget primitif 2023. Je vous remercie.

Avis de la première Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Pas d'oppositions, ni d'abstentions ? Je vous remercie.

N° 3 - Décision modificative n°2 du budget principal de la commune 2022

M. le Maire - Nous passons à la décision modificative n° 2 qui porte sur le budget 2022. En recettes de fonctionnement, les ajustements se montent à 2 580 000 euros.

Nous avons eu des notifications de fiscalité supplémentaire pour 1,5 million. Malheureusement, la dotation globale de fonctionnement, qui se montait à 10 millions d'euros il y a quelques années, est descendue à un peu plus de 500 000 euros cette année. Par rapport à ce que nous avons budgété, elle perd 112 500 euros, la DSU en gagne 174 000 et pour ce qui est l'essentiel, les allocations de compensation de la taxe foncière de 698 000 euros.

En dépenses de fonctionnement, elles sont augmentées à hauteur de 4 080 000 euros :

- 390 000 euros pour le fonctionnement des équipements ouverts en 2022 avec Est Ensemble. Il s'agit de la piscine et du conservatoire.
- Au titre des agents de la ville, nous avons dû rajouter 1 220 000 euros dus à la revalorisation du SMIC, mais surtout au point d'indice qui a été augmenté de 3,5 % au 1^{er} juillet.
- Le nettoyage des locaux principalement dû au Covid pour 180 000 euros.
- Le gardiennage, 180 000 euros.

On est maintenant obligé de garder l'Hôtel de Ville puisque vendredi, quelqu'un a essayé de se trancher la gorge dans l'hôtel de Ville de Pantin. Mes agents sont très touchés par cela. On a été obligés, après le centre administratif, de mettre un agent de sécurité à l'accueil de l'Hôtel de Ville. Je le regrette profondément, mais nous sommes bien obligés de sécuriser nos agents.

- Le financement des augmentations de certaines dépenses, je vais vous citer les plus hautes et cela ne va pas vous surprendre :
 - carburant, 100 000 euros ;
 - l'eau, 159 000 euros ;
 - l'électricité, 200 000 euros ;
 - le gaz, 462 000 euros.

Je vous rappelle que la Ville de Pantin n'est pas soumise aux tarifs réglementés. Elle doit acheter son énergie sur les marchés européens. On a pris beaucoup de hausse. Le total de ces dépenses est en partie absorbé par des diminutions de dépenses, notamment la suppression de la contribution au titre des amendes de police qu'on ne nous a finalement pas réclamée pour 474 000 euros.

En tout, l'autofinancement baisse de 1,5 million. On arrive à équilibrer en investissement avec des dépenses qui ont été inscrites en 2022 et qui auront lieu en 2023 :

- On a désinscrit les travaux de construction de la bibliothèque ludothèque des Courtilières pour 1 655 000 euros. Elle devait ouvrir en début d'année, mais elle ouvrira finalement en septembre.
- Une série de petites dépenses ont été désinscrites.
- Des besoins nouveaux ont été inscrits, notamment l'opportunité d'acheter le théâtre au Fil de l'eau pour 4 600 000 euros.

Nous avons fait des annulations de crédits :

- la dépollution du parc Diderot, 1,36 million ;
- la rénovation de l'école Cachin, 1,4 million ;
- la construction de l'école Diderot, 1,3 million, qui sera livrée en septembre ;
- le groupe scolaire de la ZAC du Port, 4,4 millions ;
- la Halle sportive Charles Auray, 1,6 million,
- la consolidation des zones de voirie en aléas forts, moins 700 000 euros.

Au total, ces ajustements entraînent une diminution de la section d'investissement de 6,6 millions.

En recettes d'investissement, nous avons désinscrit des recettes à hauteur de 1,5 million :

- 1,3 million de subventions pour les travaux de dépollution du parc Diderot qui auront lieu en 2023, puisqu'on a fait glisser la dépense, la subvention en recette glisse aussi ;
- 222, pour l'école Cachin, 450 pour l'école Diderot ;
- cession du terrain Efferis pour les « Grandes Serres » sur le bord du canal pour 10,8 millions, cession qui interviendra en 2023.

Enfin, nous avons des recettes supplémentaires :

- 647 000 euros parce qu'on avait trop versé à Est Ensemble pour le financement de la ZAC du Port ;
- 550 000 euros pour la taxe d'aménagement ;
- 800 000 euros pour les amendes de police ;
- La vente du Centre national de la danse pour 5 millions.

Au total, la décision modificative s'équilibre en fonctionnement, en dépenses et en recettes à hauteur de 2 580 000 euros et en dépenses et en recettes en investissement à hauteur de 6,6 millions d'euros.

- Avis première Commission : favorable.
- Avis deuxième Commission : favorable.
- Avis troisième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Monsieur Carvalhinho.

M. CARVALHINHO - Je vous remercie, Monsieur le Maire. Chers collègues, en cohérence avec notre vote pour le budget 2022, nous voterons contre cette délibération parce qu'il faut être cohérent. Je remarque que chaque année, ce qui n'est pas exécuté dans le budget, ce sont les dépenses d'investissement. Dans la décision modificative que vous allez voter, on remarque très clairement que 6 millions d'euros sont exécutés en investissement et on rajoute des dépenses de fonctionnement avec une différence de 6 millions qui ne sont pas faites et on rajoute 4 millions en fonctionnement. Cela va vraiment dans ce qu'on vous avait décrit, toujours plus de fonctionnement, moins d'investissements. Chaque année, vos dépenses d'investissement sont remises aux années suivantes. On en parlera lors du budget 2023 où on pourra véritablement le voir de nouveau. Chaque année, vos investissements prennent du retard et vous remettez aux années suivantes. En réalité, cela vient couvrir vos dépenses de fonctionnement. C'est pour cela qu'en toute cohérence, nous voterons contre cette décision modificative du budget 2022. Je vous remercie.

M. le Maire - Pas d'autres interventions ? Je vais répondre à Monsieur Carvalhinho. Sur un budget de 56 millions d'euros d'investissement, en réaliser 50, soit 90 % du total, c'est un total assez élevé. Il fut une époque où on n'y arrivait pas et il y a beaucoup de communes qui n'y arrivent pas. Vous savez, Monsieur Carvalhinho, une commune vit. Il se passe des choses dans une année. Il est marqué budget prévisionnel, c'est-à-dire qu'on essaye de prévoir ce qu'on va dépenser au plus juste, mais il arrive que cela ne se réalise pas à l'euro près.

Je vais vous raconter quelque chose, Monsieur Carvalhinho, il y a un an, dans cette salle, qui aurait cru qu'il y aurait 7 % d'inflation aujourd'hui ? Qui aurait cru que de ce fait, le gouvernement aurait été obligé d'augmenter de 3,5 % le salaire des fonctionnaires ? Personne. Qui aurait cru que la Russie allait envahir l'Ukraine fin février et qu'il allait en résulter une crise énergétique sur le marché mondial, entraînant des hausses de 40 à 60 % du coût de l'énergie pour la Ville de Pantin ? Qui l'aurait cru ? Personne.

Aujourd'hui, j'augmente la section de fonctionnement parce que je veux continuer à chauffer les locaux de la Ville de Pantin et continuer à payer mes agents. Vous faites ce que vous voulez, Monsieur Carvalhinho. Si vous ne voulez pas les payer et si vous ne voulez pas qu'on chauffe les locaux de la Ville de Pantin, vous ne votez pas cette décision modificative. En tout cas, on le fera savoir aux agents et aux usagers du service public.

Qui est contre cette décision ? Monsieur Carvalhinho et Madame Jolles. Qui s'abstient ? Monsieur Noël.

N° 4 - Vote des taux d'imposition pour l'année 2023

M. le Maire - Nous passons à la note n° 4, Monsieur Loiseau.

M. LOISEAU - Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit du vote sur le taux d'imposition pour l'année 2023. Comme chaque année, on vote le taux d'imposition qui relève des compétences de la commune. Les taux sont maintenus dans le cadre de l'élaboration du budget primitif. Les taux proposés pour 2023 correspondent à l'identique à ceux de 2022 – il n'y a aucune augmentation de taux – à savoir : 44,17 % pour la taxe foncière et 24,47 %. Suivant les hypothèses de produit fiscal estimées en 2023, nous sommes sur une somme globale prévisionnelle de 61 870 000 euros. Somme globale prévisionnelle, je tiens à le dire, Monsieur Carvalhinho, nous sommes toujours dans du prévisionnel. Il ne s'agit pas d'un budget réalisé.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le taux des taxes directes locales qui s'établissent comme suit :

- 44,17 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 24,47 % sur les propriétés non bâties.

M. le Maire - Avis première Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Monsieur Carvalhinho, voulez-vous augmenter les impôts ?

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, justement, je voulais prendre la parole pour indiquer aux Pantinoises et aux Pantinois que oui, vous avez augmenté les impôts l'an dernier de 10 % sur le bâti et le non-bâti. C'est votre troisième augmentation d'impôts depuis que vous êtes au pouvoir en 2001. Je vous épargne ce que vous avez fait en tant qu'adjoint aux finances sous Monsieur Isabet. J'ai peur, au vu des décisions budgétaires que vous allez nous faire voter dans le budget qui va suivre, que l'on ait une quatrième augmentation d'impôts sous vos mandats avant la fin du mandat de 2026.

Alors j'aimerais vous poser une question très simple. Après avoir augmenté les impôts l'an passé de 10 %, est-ce que vous tiendrez la promesse de ne pas augmenter les impôts locaux d'ici la fin de votre mandat ? On est dans un contexte fort d'inflation. Les gens ont besoin de leur pouvoir d'achat. Cette augmentation pour les gens propriétaires va les pénaliser. Cela va pénaliser des familles, cela va pénaliser des retraités. Je pense qu'on doit geler ces taux d'impôts jusqu'en 2026, voire beaucoup plus large, en faisant des efforts sur le fonctionnement. Malheureusement, l'an dernier, vous avez augmenté ces impôts. Depuis le début de ce mandat, vous l'avez fait alors que vous aviez pris l'engagement, il me semble de façon publique, que vous ne toucheriez pas aux impôts lors de ce mandat. C'est une promesse que vous n'avez pas tenue.

C'est vrai, vous allez me dire qu'on a dû faire face à des actions, à d'autres choses, mais si vous aviez pris les devants, aujourd'hui, vous n'auriez peut-être pas fait cette augmentation de 10 % et sûrement pas une nouvelle augmentation avant 2026. Je vous pose cette question : Est-ce que vous ferez une nouvelle augmentation d'impôt d'ici 2026 ? Je vous remercie.

M. le Maire - Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Je vais donc répondre à Monsieur Carvalhinho. On ne va pas jouer au ping-pong pendant toute l'après-midi, Monsieur Carvalhinho. Monsieur Carvalhinho, vous faites partie de ces gens pour qui l'impôt est un gros mot et pour qui l'impôt est quelque chose de mauvais, d'abject. Il faut remettre les choses en perspective. L'impôt, c'est ce qui permet de faire fonctionner les services publics. C'est ce qui permet d'avoir des hôpitaux, des écoles. C'est ce qui permet d'avoir des infirmières, des policiers, des juges. C'est ce qui permet à Pantin d'ouvrir des centres de loisirs, d'avoir des cantines à l'école, un service des sports. Ce n'est pas un gros mot, l'impôt. C'est quelque chose qui est utile et qui est même le fondement de la République.

Après, vous me dites : « Vous avez fait perdre du pouvoir d'achat aux habitants de Pantin ». D'abord, tout le monde n'est pas propriétaire. Je rappelle que la taxe foncière ne concerne que les propriétaires. Tous ceux qui sont locataires ou locataires HLM, c'est-à-dire une grande partie des habitants de Pantin, n'ont pas été touchés par cette hausse. Deuxièmement, je vais prendre un exemple qui est le mien. Avant la suppression de la taxe d'habitation qui a complètement disparu cette année, je payais 1 500 euros de taxe foncière et 1 500 euros de taxe d'habitation. La taxe d'habitation a été supprimée. Aujourd'hui, je paye une taxe foncière qui monte à 1 800 euros. Monsieur Carvalhinho, 3 000 moins 1 800, j'ai gagné 1 200 euros de pouvoir d'achat. Quand vous dites que les habitants de cette ville ont perdu du pouvoir d'achat, vous mentez parce que taxe d'habitation plus taxe foncière,

on a eu des gains. Quant à ceux qui n'étaient assujettis qu'à la taxe d'habitation, ils ont gagné 100 % du montant de cette taxe d'habitation en pouvoir d'achat.

Monsieur Carvalhinho, encore une fois, vous avez l'État qui ne cesse de supprimer nos ressources et qui ne cesse de baisser les concours de l'État en direction des collectivités territoriales. Un vœu à ce sujet sera présenté par Monsieur Thibault Noël, auquel j'adhère, en fin de séance. On veut nous forcer à supprimer des services publics de la commune, je ne veux pas, donc je me battrais comme un beau diable pour que les services publics de la commune puissent subsister.

Qui est contre la non-hausse des impôts ? Qui s'abstient ? Abstention Monsieur Noël. C'est adopté.

N° 5 - Vote du budget primitif 2023 de la commune

M. le Maire - Nous passons au point principal de notre ordre du jour. Il s'agit du budget primitif 2023. Il se monte à 221 millions d'euros, 153 millions en fonctionnement et 68 millions en investissement. Je vais vous rappeler les priorités de l'action communale pour 2023.

Une nouvelle priorité, la sobriété énergétique. Vous savez que l'énergie a beaucoup, beaucoup augmenté, donc nous allons vers plus de sobriété. C'est Serge Ferretti qui avait mis en place un plan de sobriété énergétique à la fin du mois d'octobre !

- Des températures de consignes, 1 degré de moins dans tous les bâtiments communaux et 2 degrés dans les bâtiments sportifs. Cela représente 7 % d'économies sur le montant total de la facture en énergie.
- Une adaptation des consommations aux besoins. On met en route le système de chauffage 30 minutes plus tard et on l'arrête 30 minutes plus tôt dans tous les bâtiments communaux.
- Fermeture des radiateurs durant les périodes d'inoccupation.
- Pendant les vacances scolaires, on mutualise les centres de loisirs pour ne laisser qu'une école chauffée. Par exemple, Cachin et Jaurès, on ne fait plus que Jaurès aux Courtillières.
- Éclairage des bâtiments communaux, nous passons aux LED partout où cela est possible et généralisation de l'extinction nocturne automatique de l'éclairage intérieur des écoles, ainsi que l'éclairage asservi à la détection de présence pour les sanitaires, couloirs et parkings.

Les éclairages publics :

- On allume 20 minutes plus tard, on éteint 20 minutes plus tôt.

Nous sommes 100 % LED. Nous avons été la première ville de France à le faire, ce qui nous avait permis de diviser par deux le coût de l'éclairage public. Ô combien nous avons eu raison à l'époque.

- La mise en lumière de l'Hôtel de Ville est coupée à 22 heures, les bains douches à 20 heures.

C'étaient des bâtiments que je souhaitais mettre en valeur dans chaque quartier. Il est prévu que l'Église soit mise en valeur et il est prévu, aux Courtillières, que la ludothèque-bibliothèque soit aussi mise en valeur avec un jeu de lumières. Chaque quartier aura un bâtiment emblématique mis en valeur.

- Les décorations de fin d'année s'éteindront à 22 heures au lieu de minuit et s'allumeront à 7 heures au lieu de 5 heures du matin, ce qui nous permet de faire des économies.

Une priorité à réaffirmer, le développement durable. 16 millions d'euros seront dépensés pour ces grands chantiers. Je cite pêle-mêle :

- les cours « jardins » ;
- la mise en place des LED dans les écoles ;
- le plan forte chaleur ;
- la subvention pour le vélo mécanique de 100 euros ;
- la mise en œuvre du plan de rénovation du patrimoine bâti de la ville.

On a planifié, jusqu'en 2026, des travaux d'économie d'énergie dans nos bâtiments. On a fait un audit et un diagnostic sur l'ensemble de nos bâtiments. On commence par ceux qui coûtent le plus cher en consommation d'énergie.

- le réseau de chaleur de géothermie avec les premiers raccordements fin 2024, début 2025 ;
- l'objectif ambitieux de planter 5 000 arbres durant le mandat ;
- une action de lutte contre la précarité énergétique avec l'Agence locale de l'énergie ;

- l'installation de photovoltaïques sur les toits de nos bâtiments : le centre technique municipal en 2023 ;
- verdissement de la flotte municipale avec l'achat de véhicules propres ;
- aménagement de la rue Montigny en rue jardin ;
- aménagement qualitatif du quai de l'Aisne ;
- requalification du Square Formagne.

Troisième priorité, la priorité des priorités, les Quatre-Chemins avec 17 millions d'euros prévus. Nous allons poursuivre la résorption de l'habitat indigne sur une cinquantaine de copropriétés dégradées. Nous allons continuer de renforcer l'armature en équipement et irriguer le quartier avec des activités mixtes :

- travaux de requalification de la seconde partie de la rue Cartier-Bresson ;
- requalification du marché Magenta ;
- démolition d'un bâtiment au 49 rue Denis Papin avec un appel à projets en 2023 ;
- participation à l'appel à projets Inventons la Métropole pour le bâtiment dit de « la Goutte de lait » et de l'ancien cinéma Meteore ;
- ouverture en septembre de la nouvelle école élémentaire ;
- la ZAE Cartier-Bresson va accueillir de nouvelles activités, la Cité de l'Ecohabiter en 2023, rue Denis Papin ;
- fin 2024 et cela va commencer en 2023, le Centre municipal de santé des Quatre-Chemins sera reconstruit avec une plateforme autonomie et 71 logements en accession.
- aménagement de l'ex-RN2 aux côtés du département ;
- rénovation de la porte de la Villette aux côtés de la ville de Paris ;
- aménagement des espaces en frange : le passage Forceval, le mail de la chocolaterie ;
- projet de démolition-reconstruction du foyer Adoma qui va être scindé en deux :
 - un projet rue Davoust,
 - un projet juste à côté du gymnase Jean Lolive réservé aux travailleurs étrangers dits retraités.

Une quatrième priorité que j'appelle la priorité historique, l'action sociale. Nous consacrons un budget de 4 millions d'euros par an pour nous concentrer sur les plus fragiles. Nous avons une tradition forte. Cette année, nous augmentons le budget de 7% – s'il le souhaite, Bruno Carrère viendra le commenter en détail – avec des règles particulièrement favorables pour les aides facultatives :

- augmentation de l'enveloppe d'aide alimentaire de 20 000 euros, nous devons faire face à des besoins supérieurs à ce que nous pensions ;
- abondement de 10 000 euros du fonds de solidarité énergie ;
- création d'une aide aux vacances,
- création d'une aide à la mobilité pour les enfants de moins de 11 ans des deux premières tranches du quotient familial ;
- mise en place d'un groupe de travail sur la précarité alimentaire ;
- mise en place d'un appel à projets du CCAS pour faire des maraudes sur le territoire.

Pour conclure et ne rien oublier, je vous rappelle que la ville, avec ce budget, maintiendra ce qui fait sa spécificité d'une ville ancrée à gauche : l'accès à la culture et au sport pour tous, le soutien aux associations et à la vie de quartier, l'attention à la tranquillité publique, le développement des apprentissages et des loisirs, la lutte sans faille contre les discriminations et la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Je vous proposerai, en fin de séance, d'en faire la priorité des priorités en 2023.

Les recettes de fonctionnement, 153 millions d'euros, les impôts et taxes, 126 millions. Je vous cite les grands équilibres :

- dotations et subventions, 13,3 millions ;
- vente de produits et services, 10,9 millions ;

- produits de gestion courante, 1,1 million ;
- recettes exceptionnelles, 100 000 euros ;
- atténuations de charges, 1,3 million ;
- dépenses de fonctionnement, 24 millions ;
- dépenses réelles, 129 145 000 euros.
- Pour le personnel : 68 millions d'euros.

Je vous rappelle qu'on avait 68 105 000 euros. On avait budgété 66 581 000 en 2022, mais la hausse du point d'indice va peser sur ce chapitre à plein puisqu'en 2022, il n'a pesé que sur six mois. Logiquement, il pèsera sur l'année entière en 2023.

- charges à caractère général, 26,2 millions ;
- charges de gestion courante, 32,3 millions ;
- charges financières, qui remontent parce que nous nous sommes un petit peu réendettés, 1,9 million ;
- charges exceptionnelles, 100 000 euros ;
- atténuation produit, 400 000 euros.

Au total, l'épargne brute qui se dégage de la section de fonctionnement représente 24 220 000 euros en 2023, contre 24 681 000 euros en 2022. Mesdames et Messieurs les élus, notre situation est remarquablement stable. Nous sommes toujours entre 24 et 25 millions d'euros d'autofinancement, ce qui est remarquable au regard de la situation qui est celle de toutes les collectivités locales en France.

Section d'investissement, 68 115 000 euros :

- dépenses d'équipement, 54,3 millions ;
- dépenses en faveur de l'environnement :
 - 3,6 millions dont 2,2 millions d'euros pour le Plan Climat Air Energie,
 - 680 00 euros pour les cours « jardins »,
 - 250 000 euros pour le plan forte chaleur,
 - 200 000 euros pour le plan LED dans les écoles ;
- 9,6 millions pour les bâtiments ;
- 400 000 euros pour le programme d'accessibilité de nos bâtiments ;
- 100 000 euros pour la réhabilitation intérieure de l'Hôtel de Ville qui commencera en fin d'année parce que la DRAC souhaite classer l'Hôtel de Ville de Pantin.

Le taux de subvention va passer de 20 à 40 %. On voulait commencer les travaux tout de suite, mais on commencera en novembre-décembre pour profiter à plein de ce taux de subvention.

- 1,040 million pour l'église Saint-Germain avec une inauguration au mois de mars/avril ;
- 720 000 euros, le club House de foot Marcel Cerdan ;
- des difficultés avec deux de nos écoles avec le sous-sol qui bouge, donc des désordres sur les structures. On est obligé de mettre 2 millions pour l'école Paul Langevin et 2,6 millions pour l'école Plein air Méhul.
- 690 000 euros, réhabilitation des locaux des espaces verts ;
- 890 000 euros, réaménagement des locaux de l'école Carnot pour en faire un centre de loisirs ;
- 400 000 euros, réaménagement de l'école Vaillant. En ouvrant l'école élémentaire Diderot, on regarde si on peut déménager la maternelle Lolive à la place de l'élémentaire Lolive actuelle, ce qui nous permettrait de couper le chauffage dans les bâtiments actuels et de faire des économies.

En termes de voirie, l'enveloppe monte à 3,9 millions :

- 260 000 euros pour la rue de la Liberté. Elle est terminée, ce sont des queues de crédits dont on a besoin :

- 200 000 euros pour le quai de l'Aisne ;
- 180 000 euros pour l'ex-RN3 ;
- 680 000 euros pour la place de l'Église et rue Lucienne Gérain ;
- 450 000 euros pour le Square Formagne ;
- 50 000 euros pour le mail de la Chocolaterie ;
- 700 000 euros, requalification des espaces publics pour le projet des « Grandes Serres » ;
- 980 000 euros pour la consolidation des voiries dans les zones d'aléas ;
- 460 000 euros pour les espaces verts avec les travaux du Petit Bois et la création d'un nouvel espace public et d'un parc d'aventures.

Les transports, un million d'euros :

- 300 000 euros pour le plan vélo ;
- 300 000 euros pour la RN3 et TZen3.

Le développement local et l'urbanisme, 6,4 millions :

- 1,1 million pour la participation avec la Soreqa aux travaux de lutte contre l'habitat indigne ;
- 4,3 millions pour la démolition et la reconstruction du marché Magenta ;
- 700 000 euros pour la friche des 7 Arpents.

Les opérations pour les systèmes d'information et des réseaux, 850 000 euros.

Les immobilisations en cours, 19 millions, dont 16 millions pour les constructions nouvelles, ;

- 7 millions pour l'école maternelle et l'école élémentaire Diderot ;
- 3,3 millions pour le groupe scolaire ZAC du Port ;
- 980 000 euros pour la bibliothèque ludothèque des Courtilières ;
- 2,7 millions pour la Halle sportive ;
- 275 000 euros pour la Micro-Folie aux Quatre-Chemins ;
- 300 000 euros pour mettre hors d'eau La Folie ;
- 1,9 million pour le Centre de santé des Quatre-Chemins et la plateforme autonomie.

Les espaces verts :

- 450 000 euros pour les travaux du parc Diderot ;
- 410 000 euros pour les city stades ;
- 2 millions d'euros pour le parvis aux abords de la bibliothèque ludothèque des Courtilières.

Le remboursement du capital montera à 11 650 000 euros.

En ce qui concerne les recettes d'investissement :

- 5,3 millions, dotations et fonds propres ;
- 8,5 millions, les subventions d'investissement ;
- 4,9 millions, les subventions de l'État, essentiellement des crédits qui viennent de l'ANRU ;
- 111 000 euros, financement de la Région ;
- 781 000 euros, financement des groupements de rattachement, Métropole du Grand Paris pour l'essentiel ;
- 1,9 million d'autres financements, notamment l'ADEME qui vient nous aider dans nos travaux contre les émissions de carbone.

Les recettes de cessions, 11,6 millions dont Efferis pour 10,8 millions.

Les travaux pour compte de tiers, c'est une inscription obligatoire, 700 000 euros.

L'emprunt d'équilibre montera à 16,4 millions. Cet emprunt d'équilibre est un emprunt maximal. Si nous venons à avoir un excédent du compte administratif, il sera affecté en priorité à la baisse de cet emprunt. Si nous ne réalisons pas tous nos investissements, ce qui ne sera pas réalisé sera affecté à d'autres investissements ou à la baisse de cet emprunt.

Pour conclure, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, le budget 2023 respecte notre stratégie budgétaire :

- un taux d'épargne supérieur à 14 %, il est 18,3 % ;
- la mise en place d'un programme d'investissement ambitieux, au moins 20 millions d'euros en charges nettes, nous en sommes à 29 millions au BP 2023 ;
- la fin de la stabilisation de l'emprunt, on pourrait monter à 103,9 millions à la fin de l'année 2023 ;
- le financement du programme que nous avons prévu, tout en maintenant le service public pour permettre à la commune de voir se réaliser tous nos investissements.

Il vous est demandé de voter ou de ne pas voter le budget primitif 2023 pour un montant de 221 480 000 euros en dépenses et en recettes.

- Avis première Commission : favorable.
- Avis deuxième Commission : favorable.
- Avis troisième Commission : favorable.

La parole est à vous. Monsieur Carvalhinho.

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, le budget que vous présentez représente les orientations globales pour notre commune pour l'année 2023. Dans un premier temps, je tiens à remercier l'ensemble des agents communaux qui ont participé à la constitution de ce budget parce que c'est un exercice qui n'est pas évident, surtout dans le contexte actuel, vous l'avez rappelé. Les collectivités locales souffrent d'un manque d'aide de la part de l'État et doivent faire face aux dépenses du quotidien.

Cependant, depuis plusieurs années, malgré les difficultés auxquelles nous faisons face, je vous alerte. Je vous alerte sur ce besoin d'économies que doit faire notre commune pour avoir plus d'investissements et un meilleur service public avec nos agents communaux. Tout d'abord, je remarque que vous avez toujours eu un positionnement plutôt de gauche et de centre gauche en tant que socialiste, mais on voit que vos futures alliances politiques commencent à se dessiner avec la NUPES. Vous vous êtes vous-même affiché avec la France insoumise dans des réunions publiques.

C'est toujours plus de fonctionnement, moins d'investissements. Comme je le rappelais tout à l'heure, ces investissements sont souvent non exécutés alors que le fonctionnement explose. Les impôts aussi ont augmenté de 10 % avec vous, 10 %, oui, pour les propriétaires sur le bâti et le non-bâti. Ce n'est pas la première hausse d'impôts que vous faites à Pantin parce que c'est votre troisième depuis que vous êtes maire. Vous n'avez pas répondu à ma question sur le fait qu'il n'y aurait plus d'augmentation d'impôts jusqu'en 2026. Je rappelle que ces augmentations d'impôts ont touché l'ensemble des Pantinoises et des Pantinois quand il y avait encore la taxe d'habitation parce que les précédentes augmentations d'impôts que vous aviez effectuées, Monsieur Kern, étaient pour l'ensemble des Pantinoises et des Pantinois avec cette taxe d'habitation. Et même quand vous étiez conseiller général et départemental, vous aviez fait des augmentations au Conseil départemental. En réalité, vous avez augmenté les impôts de tout le monde depuis que vous êtes en fonction.

Il faut savoir que les intérêts de la dette, vous ne l'avez pas mentionné dans votre préambule, augmentent. Nous allons passer de 1 630 000 euros à 1 915 000 euros, ce qui est assez conséquent. Je vous avais prévenus avant les élections municipales de 2020 quand vous aviez baissé la dette à 78 millions d'euros. Je disais que c'était une sorte de montage économique parce qu'il y avait eu le Covid juste après. Aujourd'hui, elle explose pour arriver à quasiment 104 millions d'euros. À l'époque, je l'avais prédit, je vous l'avais dit. On se rend compte qu'en réalité, la dette explose alors que pendant les autres années de vos mandats, vous avez fait en sorte de baisser cet endettement de la commune, mais face aux nouvelles orientations politiques que vous prenez, forcément, comme il y a une augmentation de ces dépenses de fonctionnement, notre dette explose, ce qui est assez mauvais pour les finances de notre commune.

L'épargne brute est assez faible pour une commune d'une taille comme la nôtre. C'est une baisse par rapport aux autres années. C'est quelque chose qui va impacter la bonne gestion financière.

Par ailleurs, vous faites encore appel à l'emprunt. Pareil, l'emprunt, ce sont des intérêts. Cela peut générer de la dette. Il faut continuer à faire des investissements. Je remarque que cet emprunt est très fort. Vous ne nous avez pas donné quelles garanties, dans le contexte actuel mondial, de savoir si les intérêts de la dette seront bien maîtrisés.

Vous l'avez vu, ces éléments techniques du budget 2023 que vous avez omis viennent montrer une situation assez alarmante. Comme vous n'avez pas pris les décisions avant la Covid, avant la guerre en Ukraine, on fait face à certaines difficultés.

Par ailleurs, vous avez développé en plusieurs points ce budget. J'ai bien lu le préambule. Vous nous parlez de sobriété énergétique, de développement durable, des Quatre-Chemins et de l'action sociale. Dans ce préambule, il manque énormément de choses : l'aide apportée à nos agents communaux, l'éducation, la sécurité, l'aide aux commerçants, l'emploi, la jeunesse, l'égalité femme homme, le logement, la petite enfance, le monde associatif, l'événementiel et le sport. Vous avez évoqué dans votre présentation, Monsieur le Maire, quelques petits points des lignes du budget, parce qu'il y a des actions, mais elles ne sont pas assez ambitieuses.

D'abord, sur la sobriété énergétique, le plan que vous nous proposez, heureusement que vous nous le proposez parce que dans la situation actuelle, il faut faire des économies, mais cette sobriété énergétique aurait dû arriver beaucoup plus tôt. C'est vrai que quand on fait ces économies d'énergie, il aurait fallu que l'accélération soit dès 2020, voire durant le mandat précédent, en sachant que vous avez attendu une crise énergétique pour agir. Si vous aviez agi beaucoup plus tôt, aujourd'hui, peut-être que nous aurions plus de capacités d'investissement et pourrions tenir nos finances publiques.

Sur le développement durable, je dois vous féliciter pour le lancement de la géothermie parce que la géothermie, c'est du vrai développement durable. Vous pouvez aller chercher de nombreuses subventions auprès de l'État, la Région et les départements, pour vous aider. Beaucoup des territoires qui ont fait ce choix de la géothermie il y a plus de dix ans sont aujourd'hui gagnants face au réchauffement climatique et à la crise énergétique.

Sur les Quatre-Chemins, vous avez raison, il faut aller fort, surtout après la souffrance pendant un an avec la présence du camp de crack porte de la Villette. Cependant, les Quatre-Chemins étaient déjà en crise bien avant l'arrivée du crack et cela a empiré, même s'il y a trois mois, le ministre de l'Intérieur a fait partir ce camp qui est venu empirer une situation déjà catastrophique. Il faut vraiment écouter les habitants qui sont sur place, qui demandent de vivre comme dans l'ensemble de notre commune.

Avant de lancer un nouvel écoquartier, je pense qu'il faut déjà permettre à ceux qui sont sur place de pouvoir vivre décemment. J'ai lu vos différents posts Facebook, Monsieur le Maire, où vous parlez d'un nouvel écoquartier – cela fait plus de 20 ans qu'on en parle – avec 1 500 logements. 1 500 logements, c'est trop, Monsieur le Maire. J'ai fait un débat il n'y a pas si longtemps que cela à France Nature Environnement pour parler du futur SDRIF qui est en train d'être fait à la région Île-de-France, que nous sommes en train de voir pour aller vers une société plus zen, ZAN et circulaire. J'espère que notre ville ira dans ce sens. J'ai vu les écologistes et des membres socialistes défendent non pas le ZAN, mais le ZAB, c'est-à-dire arrêter l'ensemble des constructions. Cela ne va pas dans le sens de l'histoire et surtout de vos amis écologistes d'avoir 1 500 logements de plus. Je pense qu'il faut plus de logements décents, mais avoir trop de logements dans une zone qui concentre déjà beaucoup de difficultés, ce n'est pas une bonne solution et ce n'est pas bon pour les habitants actuels des Quatre-Chemins.

Je pense qu'il faut respecter vos engagements de campagne que je n'ai pas vus dans ce projet d'écoquartier. Vous nous avez promis une forêt urbaine. Dans le projet que vous nous avez présenté, j'ai vu une carte, je n'ai pas vu de réalisations concrètes, vous ne respectez pas vos engagements de campagne. Vous avez également promis aux Quatre-Chemins d'avoir des rues piétonnes, des rues végétalisées. Je ne les vois pas. Avant de lancer ce nouvel écoquartier, il faut déjà résoudre les problèmes des Quatre-Chemins. Je vous invite à revoir complètement la copie de cet écoquartier qui a plus de 15 ans d'existence, parce que cela risque d'être une catastrophe écologique. On a encore des problèmes aux Quatre-Chemins qu'il faut résoudre. Il faut mettre le paquet pour que les gens vivent bien. Il faut revoir tout cela.

Vous avez parlé de l'action sociale, vous avez raison, Monsieur le Maire. J'ai fait récemment le tour de quelques associations caritatives de la commune et de Seine-Saint-Denis. On a une montée des distributions alimentaires inquiétante. Tout ce que vous pourrez faire qui est en votre pouvoir pour faire de l'action sociale, je vous invite à le faire parce que dans la période actuelle que nous traversons, il faut aider ces personnes.

Par ailleurs, j'ai vu des groupes de parents d'élèves s'organiser eux-mêmes pour aider les parents et enfants en difficulté dans différentes écoles de la commune. Je trouve que cette solidarité des Pantinoises et des Pantinois est magnifique parce que les gens sont en train de s'organiser pour aider celles et ceux qui ne peuvent pas se loger décemment et qui rencontrent des difficultés. Je sais que vous avez pris, Monsieur le Maire – pour cela, bravo – quelques dispositions d'urgence, mais il faut véritablement travailler avec les parents d'élèves et les personnes concernées par ces questions

pour trouver des solutions pérennes et non plus d'urgence et que les gens ne s'organisent pas eux-mêmes. C'est aux pouvoirs publics et à la municipalité d'agir en amont, plutôt que les Pantinoises et Pantinois participent à la solidarité en formant quelques gagnottes. Il faut être à leurs côtés. Je vous demande d'aller dessus.

J'aimerais faire quelques propositions, d'abord sur l'éducation. À l'heure de l'ère numérique, il faut qu'on dote nos écoliers d'outils numériques performants et qu'ils aient à leur disposition des tablettes ou des ordinateurs. D'autres collectivités, d'autres mairies dans notre département le font. Il faut aller dans ce sens. Il faut également travailler, au niveau de l'éducation, à avoir un plan d'investissement 2023-2026 pour rénover quelques écoles qui méritent d'avoir des rénovations, mais aussi changer la physionomie des cours d'école. Dans d'autres communes en Seine-Saint-Denis, on fait des cours oasis, des cours où il y a un peu plus de vert, il y a un peu plus de choses. C'est fait dans des communes.

M. le Maire - Permettez-moi, Monsieur Carvalhinho, vous devriez vous promener plus souvent dans les cours des écoles de Pantin parce qu'on est en train de réaliser des cours « jardins ».

M. CARVALHINHO - Je peux terminer, Monsieur le Maire.

M. le Maire - Vous êtes un peu long. Le budget, c'est important, mais j'ai peur que les quelques personnes qui nous regardent en ce moment quittent leur ordinateur et se lassent.

M. CARVALHINHO - Je suis en pleine proposition.

M. le Maire - Pour une fois, oui, je le remarque.

M. CARVALHINHO - Je ne suis pas dans la critique, je suis dans la proposition.

Au-delà, il y a les petits-déjeuners qu'il faut généraliser. Cela se fait dans d'autres communes. Je vous invite à le faire. Cela permettrait à nos élèves d'étudier dans de très bonnes conditions.

La sécurité, vous n'en parlez pas. Je pense que la sécurité est l'une des premières libertés, justement tournée vers les catégories les plus populaires. Il faut agir sur cette condition de sécurité. Il nous faut une véritable police municipale moderne et équipée. Je sais que récemment, malheureusement, le directeur que vous avez recruté est parti parce que faute de moyens, il ne pouvait agir. Il y a quasiment une trentaine de postes ouverts. Je n'ai pas tout à fait les chiffres, mais je crois que nous avons autour de six ou sept policiers municipaux sur la commune, hors ASVP. C'est trop peu. Quand on regarde ce qui est fait à Saint-Ouen, ce qui est fait à Saint-Denis, ville socialiste, je vous invite à aller voir vos collègues, pas forcément de droite, parce que je sais que vous avez un petit peu de mal à aller voir les communes de droite. Il y a la commune d'Aubervilliers qui a créé une belle police municipale et aujourd'hui, elle fonctionne. Allez voir ce qui est fait par les villes socialistes. Ils font une véritable sécurité. Parfois, ils ont des écologistes dans leur majorité qui les poussent à faire de la sécurité.

Quand je vois certains quartiers qui étaient paisibles dans la commune, quartier Hoche par exemple, aujourd'hui, quand vous vous promenez à Hoche, il y a de véritables problèmes de sécurité. Je suis sans cesse interpellé. Ma collègue ici présente, qui n'habite pas loin de ce quartier et qu'elle fréquente, elle remarque qu'il y a une situation assez compliquée. Les femmes ont du mal à se promener seules à certains moments de la journée. Il faut en prendre conscience. Je vous invite à mettre en place une police municipale équipée, moderne, là pour les Pantinoises et les Pantinois en renfort de la police nationale. Là où je vous rejoins, Monsieur le Maire, il faut que l'on tape du poing sur la table pour que le ministre de l'Intérieur nous donne plus d'effectifs de police.

Sur la petite enfance aujourd'hui, on a à peu près un tiers de place de taux de berceau. Là aussi, il faut miser. Il faut aller voir les entreprises et les contraindre. Il faut qu'on arrive à ouvrir plus de place de crèches parce que c'est une demande et qu'on recrute aussi des assistantes maternelles. C'est une demande continue parce qu'à la Ville de Paris, il y a une fuite en avant des familles et beaucoup arrivent à Pantin. Quand elles arrivent, elles n'ont pas accès à la garde d'enfants. C'est problématique.

Il faut qu'on avance sur cette question d'égalité femme homme. Je vous remercie également de reprendre une des propositions qui était d'en faire la grande cause de 2023 et la lutte contre les violences faites aux femmes. Vous avez voulu faire au-delà avec l'égalité femmes hommes. C'est très important. Il faut que l'on travaille ensemble, majorité et opposition, pour qu'en 2023, on arrive à travailler sur ces questions très importantes pour notre commune.

J'aimerais vous faire remarquer sur la dernière proposition sur l'environnement, sur le site Internet, vous n'aidez plus au remplacement des véhicules thermiques par des véhicules électriques. Je ne sais pas pourquoi. On ne l'a jamais évoqué dans ce Conseil municipal. Je trouve dommage, alors qu'on est dans une transition écologique...

M. le Maire - Cela fait cinq ans que l'on vote. On votait 250 000 euros et on est passé à 500 000 euros pour remplacer notre flotte petit à petit.

M. CARVALHINHO - Je parle des particuliers, Monsieur le Maire, pas au niveau de la commune.

M. le Maire - Pour quelqu'un qui ne veut pas augmenter les impôts, vous dépensez beaucoup.

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, justement, si on fait des efforts, on peut investir massivement. Voilà ce que je pouvais vous dire.

Premièrement, une situation inquiétante avec vos propres décisions. Ce que j'avais annoncé il y a quelques années, malheureusement, est en train de se révéler vrai, avec des augmentations d'impôts. Deuxièmement, vous n'avez pas assez travaillé. Dans le préambule, il manquait énormément de points de vue. Troisièmement, je vous ai fait quelques propositions sur la table. Je ne vais pas durer toute l'après-midi, mais j'aurais pu aller beaucoup plus loin. Je pense que je vous enverrai un courrier dans ce sens.

J'aimerais remercier encore une fois tous les agents communaux. Souvent, vous me caricaturez en disant que je n'aime pas nos agents communaux. Oui, je les aime, mais je veux qu'ils aient une vie au travail de qualité pour rendre aux Pantinoises et aux Pantinois un super service public. Aujourd'hui, nous sommes tous rassemblés ici pour améliorer le quotidien de toutes et tous. C'est une priorité. Si vous ne prenez pas des décisions qui vont dans le bon sens, forcément, notre service public sera touché. Collectivement, nous pouvons relever ces défis ensemble. Malheureusement, en tant qu'opposition, nous ne sommes pas souvent écoutés. C'est pour cette raison que nous ne voterons pas votre budget parce qu'il n'est pas assez ambitieux. Il ne va pas assez loin, il n'est pas assez précis et financièrement, il est inquiétant.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, je vous remercie de m'avoir longuement écouté, nous ne voterons pas ce budget parce qu'il ne va pas dans le bon sens. Je vous remercie.

M. le Maire - Monsieur Carrère.

M. CARRERE - Merci Monsieur le Maire. Je me préparais à vous dire pourquoi j'allais approuver ce budget, mais je vais le faire en répondant à notre collègue M. Carvalho parce que j'ai du mal à comprendre totalement la cohérence des propos qu'il vient de nous exposer.

Si je vous suis, vous êtes défavorable aux augmentations d'impôts, mais vous déplorez les baisses de dotations. Vous n'êtes pas favorable à l'augmentation de l'endettement, mais vous nous avez fait une liste à la Prévert extrêmement longue d'actions que nous pourrions mettre en œuvre. Ma question paraît évidente : Avec quel argent, Monsieur Carvalho ? Quand vous nous demandez de prendre des engagements sur les augmentations d'impôts, ce n'est pas qu'une histoire théorique. Ce que vous nous demandez, c'est : Est-ce que vous vous engagez à ne pas pouvoir répondre aux besoins sociaux qui émergent au sein de notre population dans les années qui viennent ? La seule capacité que nous conservons aujourd'hui pour pouvoir faire face à l'évolution de ces besoins est d'utiliser la fiscalité.

Ce que je déplore et que vous n'avez pas déploré, c'est que les collectivités territoriales sont progressivement privées de la faculté d'en user. Parce que l'impôt, Monsieur Carvalho, Monsieur le Maire vous l'a dit tout à l'heure, c'est la capacité à financer les services publics, mais c'est surtout le premier vecteur de solidarité dans ce pays. Sans impôts, il n'y a pas de solidarité possible. Sans impôts, il n'y a pas de possibilité de permettre aux plus fragiles de notre société de survivre. C'est de cela qu'il s'agit. Quand vous dites qu'il faut chercher des solutions pérennes aux enfants qui dorment à la rue, vous saluez l'action de la municipalité. Nous prenons nos responsabilités à chaque fois que les choses se passent. La première chose que je veux vous dire, c'est qu'il ne me semble pas que ce soit dans la compétence de la commune que de le faire. Pourtant, elle le fait, mais avec quels moyens, Monsieur Carvalho, vous nous expliquez qu'on ne peut même plus jouer du seul facteur que l'on ait pour faire progresser nos recettes, donc faire face aux besoins sociaux.

Il y a une énorme contradiction dans ce que vous annoncez qui me paraît extrêmement démagogique. On peut toujours vouloir plus. En réalité, il faut savoir prendre ses responsabilités. Voilà la raison pour laquelle je suis en profond désaccord quant à votre vision de l'impôt. On vous a donné des exemples tout à l'heure. L'impôt est nécessaire. Depuis des décennies, on cogne sur l'impôt dans ce pays, au détriment de la solidarité. Ce qu'on laisse se mettre en place, c'est la solidarité de tout un chacun. Celle-là a un défaut. Monsieur Carvalho, elle est formidable. Quand vous parlez des

parents d'élèves qui se mobilisent pour offrir des chambres d'hôtel à des familles à la rue, elle est formidable, mais vous avez vous-même pointé le fait que cela devrait venir du service public. Et pour que cela vienne du service public, il faut que ce service public ait des moyens. Vous ne pouvez pas continuer à cogner sur l'impôt en permanence comme si c'était un mantra.

La deuxième chose que je veux vous dire, c'est que cette solidarité et cette présence auprès de la fragilité de nos concitoyens sont un travail de tous les jours que la ville fait. Vous pointez juste des choses comme cela. Vous n'avez même pas remarqué que depuis trois ans, c'est le troisième exercice consécutif dans lequel le budget du CCAS est considérablement augmenté pour faire face à ces à ces besoins urgents. On a allégé les critères d'octroi des aides facultatives pour pouvoir faire face aux besoins quotidiens de nos concitoyens, qu'ils soient alimentaires, en matière de mobilité, en matière de logement. On abonde le fonds de solidarité logement. On va désormais abonder le fonds de solidarité énergie pour être présents au quotidien auprès de ceux qui en ont le plus besoin. Cela ne se fait pas par le truchement du dingue ou par l'opération du Saint-Esprit, Monsieur Carvalhinho, cela se fait avec des moyens. Comment vous voulez que l'on puisse y consacrer des moyens alors même que nous faisons face à une crise énergétique majeure qui nous prive de ressources extrêmement importantes parce qu'elle augmente nos charges et ne pas pouvoir agir sur le taux d'imposition si jamais cela devait être nécessaire ? Comme vous, si on peut s'en passer, on s'en passera. Mais non, on ne prendra pas cet engagement devant vous parce que ce qui est essentiel là-dedans, c'est d'abord la satisfaction des Pantinois.

Voilà pourquoi je me retrouve dans ce budget, parce qu'il répond à l'ensemble des engagements que nous avons pris, à la fois de nous engager dans la transition énergétique et dans la transition écologique, d'être présents auprès des plus fragiles de nos concitoyens et leur donner la parole à chaque fois qu'ils en ont l'occasion pour peser sur les choix qui sont faits. Voilà pourquoi je me retrouve dans ce budget et je comprends pourquoi vous ne vous y retrouvez pas.

M. le Maire - Merci, Monsieur Birbès.

M. BIRBES - Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, ce budget, encore plus que le précédent, dont les réalisations étaient déjà très conséquentes, marque la priorité donnée aux Quatre-Chemins. Vous avez rappelé, Monsieur le Maire, les investissements prévus en 2023 qui s'inscrivent dans une trajectoire massive, continue et cohérente depuis de très nombreuses années pour y construire des équipements publics, les améliorer, les mener à bien et y faire vivre des politiques publiques municipales solides. Je mentionnerai la base de loisirs Diderot, dont les Sheds ont ouvert cette année, qui sera complétée par les terrains de proximité attendus par les adolescentes et les adolescents, les jeunes adultes du quartier. La base est déjà très fréquentée par les familles et les enfants, par centaines. J'y vais régulièrement en toute saison, l'été énormément et les autres saisons beaucoup. La Halle du Marché, toute provisoire qu'elle soit, est très appréciée pour la qualité des espaces, à la satisfaction de tous les publics.

J'évoque à cette occasion le vaste éventail des politiques publiques concernées par ce volontarisme. Vie associative et vie de quartier, petite enfance et jeunesse, éducation, culture, égalité homme femme, commerces, sports, habitat, renouvellement urbain, espaces publics, solidarités, politiques environnementales, santé, la liste est celle de toutes les politiques de la municipalité qui sait travailler avec ses partenaires, Est Ensemble et le Conseil départemental en particulier. Ces équipements sont animés par la dimension humaine induite par les services publics de proximité, incarnée par le travail des agentes et des agents de la ville, que je salue et que je remercie chaleureusement. Elles et ils interviennent souvent dans des conditions difficiles et sensibles. Je mentionnerai les interventions sur l'espace public pour l'apaiser et l'embellir, et les actions de l'antenne jeunesse et de la maison de quartier. Cette dernière, hiver comme été, occupe les lieux publics du quartier et propose des activités renouvelées pour tous les publics.

Je remercie mes collègues élus pour leur attention et leur action pour le quartier. Je ne peux les mentionner toutes et tous, mais je me permets cette année de remercier Leïla Slimane qui défend, auprès de l'État, le travail de nos services et des associations pour obtenir un soutien légitime et quelquefois l'obtenir de manière tenace, dans un constant souci d'équilibre.

Pour finir, je vous remercie, Monsieur le Maire, de vous être engagé avec ténacité aux côtés des habitantes et des habitants, pour exiger de l'État qu'il assume ses responsabilités quand le camp des usagers de crack augmentait les souffrances des habitantes et des habitants et voyait les usagers laissés à leur sort. Je salue le travail des collectifs et des associations locales toujours dignes dans cette lutte. Je vous en remercie.

M. le Maire - Merci, Monsieur Noël.

M. NOËL - Tout d'abord rebondir sur l'intervention de Monsieur Carvalhinho. Sur l'aspect sécuritaire, je trouve que la majorité actuelle, via le vote du vœu du dernier Conseil municipal, s'est plutôt alignée sur une vision sécuritaire partagée par la droite. Demander l'arrivée d'agents de la BTC sans une fois citer le mot officier de police judiciaire qui

est la typologie de policier qui manque dans la ville, je trouve que c'est plutôt un alignement sur la vision sécuritaire portée par votre camp politique.

Sur la question en lien avec cette délibération du budget, il y a un cadre contraint, on y reviendra sûrement plus largement dans la présentation d'un vœu en fin de séance. Pour faire un parallèle avec la délibération précédente et avec l'intervention de Monsieur Carrère, effectivement, l'impôt est important. Ce qui peut être déplorable avec la contrainte imposée par des décisions gouvernementales successives, l'impôt est de plus en plus supporté par la population et le capital ne s'est jamais mieux porté que maintenant en France. Cela pose la question de savoir quelle est la plus-value de l'arrivée d'entreprises sur le territoire. Après la TP sous Sarkozy et la CVAE l'an prochain, quelle sera la plus-value et la participation de ces entreprises au développement des services publics, à la construction d'infrastructures et tout autre projet qui serviraient à améliorer les conditions de vie des habitants de la ville ?

Au-delà de ce cadre contraint, par rapport aux priorités, il me tient à cœur de rappeler que la priorité des Quatre-Chemins était déjà évoquée en 2014. Il y a un côté burlesque dans la répétition de dire par votre formule, Monsieur le Maire, « la priorité des priorités ». Cela a pris à peu près neuf ans pour que le gros des investissements soit mis en œuvre. Je peux comprendre que des marchés publics prennent du temps, mais la vraie priorité était annoncée en 2014. C'est assez violent pour les habitants de ce quartier d'attendre et d'être la dernière roue du carrosse.

D'une façon plus précise, il reste des actions à mener. Pour moi, c'est un rattrapage. Le gâteau n'était pas partagé équitablement depuis des années. Il y a une action à souligner et à saluer sur l'habitat indigne, sa résorption a été assez coûteuse, menée avec l'intercommunalité, mais ce n'est qu'un rattrapage de ce qui a été promis en 2014. Se pose aussi la question de la rénovation de l'existant, des équipements existants. Je pense à deux équipements évoqués dans les interventions précédentes. La maison de quartier centre social mériterait d'être mieux équipée, peut-être d'être agrandie parce qu'il y a énormément de besoins dans ce quartier. Il suffit d'aller dans beaucoup d'autres villes de proximité de Pantin, notamment celles qui ont passé communistes, pour voir le niveau d'équipement. Le niveau d'équipement à Pantin n'est en rien enviable à celui des autres villes.

Au-delà du centre social, il y a la question du gymnase des Quatre-Chemins en lien avec le plan de sobriété énergétique. En début de semaine dernière, je discutais avec une enseignante d'une école située à côté du gymnase. Dans l'école, la chaufferie avait dysfonctionné pendant une matinée. Cela a été vite remis en place. Elle m'expliquait que quand les enfants sont allés au gymnase des Quatre-Chemins, le fait d'avoir baissé la température, tellement le gymnase est vétuste, le ressenti de la température était beaucoup moindre. Certains élèves se plaignaient des conditions. Il y a aussi la question de rénover les équipements existants.

Au-delà du budget des infrastructures, avoir une attention forte sur les autres échelons d'action publique, comment l'État intervient dans le quartier. Dans la délibération, le passage Forceval est évoqué. Il faut rappeler que cela fait près de deux mois que le camp a été évacué, mais il y a toujours des murs qui empêchent le passage. Le bout de la rue de cet îlot La Pérouse Sainte-Marguerite, l'îlot le plus pourri de la ville en termes d'habitat et d'état de la chaussée, il suffit de faire du vélo vers la halle Magenta pour comprendre l'importance de ce passage Forceval. Est-ce que des décisions seront prises quant à la démolition de ces murs ? Si ce n'est pas le cas, est-ce qu'il y a une volonté de la mairie de faire pression sur les ministères compétents ?

Concernant la hausse du CCAS, on ne peut que la saluer, mais il y a encore des trous dans la raquette. Je pense à un point précieux, ce sont les repas collectifs pour les personnes retraitées. Il n'y en a plus à l'espace Pailler, si je ne me trompe pas. C'est quelque chose qui manque. Il y a eu des livraisons à domicile, mais en termes de lien social et de possibilité d'échanger quand on est une personne senior, peut-être isolée, est très précieux. Pour l'instant, cette offre de service public a été modifiée.

La dette, ce n'est pas un gros mot et tant mieux si cela augmente et si elle est réaffectée au renforcement des services publics. Pendant des années, j'ai connu un Conseil municipal qui n'avait que comme mot d'ordre la résorption de la dette. C'était un leitmotiv, un mantra. Je trouve que la résorption de la dette, quand elle s'accompagne d'une dégradation des services publics et d'une réduction du patrimoine social matériel et immatériel que peut produire une commune via ses équipements, via ses politiques éducatives, pédagogiques et les politiques, cela pose question. Pour le coup, très bien s'il y a une augmentation du volume de la dette.

Je finirai par la question du développement durable. Il y a un plan de sobriété énergétique, mais l'objectif écologique affiché apparaît clairement en contradiction avec l'évolution et le développement de la ville. Depuis des années, on a eu un nombre de constructions effrénées sur le canal de l'Ourcq, qui se sont multipliées à l'échelle d'Est Ensemble. Il suffit d'aller sur le site d'Est Ensemble. Chaque ville a sa ZAC sur le canal de l'Ourcq. Dernièrement, il y a des votes sur le secteur de la Halle Pouchard. À la place d'une forêt urbaine ou d'autres types d'aménagement, il y a de nouveau des constructions. Ce sera la même chose avec l'écoquartier. On sait très bien l'impact écologique et le bilan carbone de

ces constructions à l'échelle d'une ville. Cette bétonisation à foison paraît en contradiction avec l'objectif de développement durable affiché dans cette délibération.

M. le Maire - Madame Gonzalez-Suarez.

Mme GONZALEZ-SUAREZ - Monsieur Carvalhinho, je vois que votre discours n'a pas changé et que vous êtes toujours aussi démagogue. Vous ne retenez, des actions mises en place, que ce qui vous intéresse pour vous mettre en opposition et insinuer que la ville ne fait rien et pourrait toujours faire plus. C'est vrai qu'on peut toujours faire plus, mais on ne fait pas rien.

Pour ma part, je vous répondrai sur le point auquel vous avez fait allusion, c'est-à-dire les parents d'élèves qui ont mis en place une cagnotte pour aider une famille et payer des chambres d'hôtel. Pour votre parfaite information, sachez que ces parents d'élèves m'ont contactée, que j'ai été en relation étroite avec eux. J'ai vu avec mes services comment on pouvait aider cette famille. Entre-temps, la famille sera relogée, c'est ce qu'ils m'ont dit, dans quelques semaines par une association de Seine-Saint-Denis. Lorsque vous intervenez, ce serait intéressant pour les Pantinoises et les Pantinois d'avoir tous les éléments lors de vos interventions. Merci.

M. le Maire - Merci. Monsieur Loiseau.

M. LOISEAU - Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je vais prendre la parole au nom du groupe socialiste, apparenté et citoyen. L'objectif politique que porte notre municipalité autour de vous, Monsieur le Maire, est de réaliser les projets que nous avons proposé aux Pantinoises et aux Pantinois, massivement approuvés lors de l'élection municipale de 2020. Ces projets sont axés autour de trois thématiques : la solidarité, le développement durable et la participation citoyenne. Ce sont les axes de notre projet du vote de 2020. Cette mise en œuvre n'est pas aisée puisqu'il faut faire face cette année à plusieurs difficultés et en 2023.

D'abord, il nous faut faire face à des chocs extérieurs que personne ne pouvait prévoir. Je pense à la crise sanitaire doublée d'une crise sociale et économique qui a frappé et qui frappe encore notre pays, qui est venu marquer durablement l'action des collectivités locales de notre pays. La virulence et la durée de cette crise se sont imposées à nous, nous obligeant à accompagner et à aider encore davantage les Pantinoises et les Pantinois les plus vulnérables, mais aussi à soutenir les acteurs locaux, économiques, culturels et associatifs avec des politiques publiques volontaristes. Monsieur Carvalhinho, vous en faites référence dans votre intervention, ce n'est ni plus ni moins que ce qui est inscrit dans le budget 2022 comme dans celui de 2023. Vous ne voulez pas le voir, une nouvelle fois.

En plus de cette crise sanitaire, un choc important est venu frapper le pays, l'offensive de la Russie en Ukraine qui traduit aujourd'hui très concrètement un retour de l'inflation. Cette inflation est historique et elle amène toutes les collectivités territoriales, quelles qu'elles soient, à revoir l'ensemble de leur budget et à augmenter leurs dépenses, notamment en matière énergétique, d'alimentation et de construction. Quelles que soient les collectivités territoriales, quels que soient les budgets de l'État, ils sont tous impactés par cette réalité économique.

À côté de cela, on pourrait, parce que l'État le fait, s'attendre à une intervention de l'État sur les collectivités territoriales en vue d'aider les collectivités territoriales face à cette augmentation. Rappelez-vous et regardez les budgets de l'État aujourd'hui, l'État lui-même s'alimente pour que les opérateurs de l'État puissent asseoir un maximum leur budget de 2023 et amortir le choc des augmentations dont on fait part aujourd'hui en matière énergétique. Or, vous l'oubliez, Monsieur Carvalhinho, les ressources de l'État se sont raréfiées vis-à-vis des collectivités territoriales dans l'ensemble de nos budgets. La réduction des déficits publics, si nous y avons contribué et nous y avons contribué dans le cadre du précédent mandat, nous avons été aussi de ceux qui, ici autour de la table, l'ont contestée et nous avons dit que c'était particulièrement violent. Je rappelle que la dotation globale de fonctionnement de cette ville qui était autour de 10 millions avant même que je sois élu, c'est-à-dire en 2014, est passée aujourd'hui à 0,5 million.

M. CARVALHINHO - Intervention hors micro.

M. LOISEAU - Je le sais, mais on a toujours dit que c'était particulièrement violent et que nous n'acceptons pas cette trajectoire. Elle a été lancée, si vous voulez jouer à un jeu de balle, par Nicolas Sarkozy. Je tiens à le dire et c'est là où vous n'avez absolument pas une vue de l'ensemble du budget de cette collectivité territoriale. Si je ne suis pas d'accord avec vous, comme je ne peux pas être d'accord avec ce qui a été dit préalablement, je fais partie de ces élus qui prennent en compte la réalité économique. C'est la politique de Monsieur le Maire depuis 2001, c'est-à-dire la volonté réelle et sérieuse de désendetter cette ville. Je n'ai pas de problème à le dire et à le soutenir puisque j'y ai participé.

Aujourd'hui, la trajectoire de la Ville de Pantin ne serait pas ce qu'elle est actuellement si nous n'avions pas réalisé la trajectoire financière de 2014-2020. Je le maintiens, je le porte et je le dis auprès de tous et de toutes, parce que c'est

important à dire et à redire auprès de chacun d'entre vous. Si nous n'avions pas tenu cette trajectoire, nous n'en serions pas là au regard de l'arrêté économique de 2021, 2022, voire 2023 pour une ville comme Pantin.

Quand vous dites, Monsieur Carvalhinho, que cette politique manque d'investissement, il se trouve qu'hier soir, je rédigeais cette intervention et je regardais la trajectoire en matière d'investissement. Vous avez une mémoire très courte. Regardez les budgets de 2014 à 2020, Monsieur Carvalhinho, vous verrez très bien que notre politique d'investissement, en réalisé ou en prévisionnel, tournait autour de 30, 35 millions. Aujourd'hui, dans le budget que nous vous présentons, elle est autour de 68 millions d'euros et qu'elle a été en réalisé l'année dernière autour de 55 millions. Comment pouvez-vous dire politiquement, Monsieur Carvalhinho, que nous baissons l'investissement de cette ville ? C'est ce que vous venez de dire à l'instant dans votre intervention.

À travers toutes nos politiques et ses choix budgétaires, c'est bien vers la commune que se tournent en premier lieu les personnes qui sont dans le besoin. La commune est le premier interlocuteur public des habitants et à Pantin, nous assumons cela. C'est pour cela que le budget que nous vous proposons, Monsieur le Maire, traduit notre volonté politique en matière de haut service public et une direction très forte vis-à-vis des populations les plus précaires. Tenir les engagements de la majorité municipale, faire face à l'imprévu, accompagner les Pantinois tout en préparant l'avenir, ce sont bien les objectifs que nous nous sommes fixés en étant élus et ce sont ceux que nous nous fixons toujours dans les priorités qui sont les nôtres, à savoir la priorité des Quatre-Chemins et les 17 millions d'euros qui y sont alloués, la priorité donnée au développement durable dans le cadre de la révision du PCAET, le plan de sobriété énergétique pour faire face à la hausse des coûts et de l'énergie sans renoncer à l'ambition de service public.

Pour conclure, Monsieur le Maire, ce budget répond à la fois à des engagements que nous avons pris devant les Pantinoises et les Pantinois, à la prise en compte d'un contexte national et international très difficile. Ces perspectives budgétaires seront rendues possibles par la bonne gestion budgétaire que nous avons ces dernières années.

J'en profite parce que vous l'avez fait, Monsieur Carvalhinho, mais je voudrais à la fois remercier l'administration parce qu'un gros travail a été réalisé ces quatre derniers mois, mais aussi l'ensemble de mes collègues élus qui sont autour de la table et avec lesquels nous avons participé à des conférences budgétaires pas toujours évidentes dans ce contexte de budget 2023. Je voudrais les en remercier parce que les choix ont été cartésiens, mais toujours ambitieux dans l'intérêt de cette ville.

À un tel moment où nous sommes confrontés à des chocs majeurs qui frappent tout le pays, où ces chocs s'imposent à l'opposition municipale, notre état d'esprit est celui de gens responsables, constructifs, loin des slogans ou des jugements définitifs. On peut regretter que ce ne soit pas le cas en face de nous. Pour notre part, nous sommes tournés vers l'avenir avec détermination. C'est pourquoi le groupe socialiste et apparenté votera pour ce budget. Je vous en remercie.

M. le Maire - Merci, Monsieur Lebeau.

M. LEBEAU - Monsieur le Maire, mes chers collègues. Oui, à Pantin, les politiques de solidarité et de soutien des plus précaires, en particulier le renforcement de l'offre de soin pour ce qui me concerne, ne sont pas un vain mot. C'est même historique à Pantin. C'est l'ADN d'une ville de gauche. Dans un contexte où le recrutement de professionnels médicaux est de plus en plus difficile partout, ici, nous maintenons ouvert nos centres de santé et nous luttons contre la dégradation des services publics en santé. Ici, nous travaillons pour que chaque Pantinois puisse avoir une offre de soins suffisante ou qui répond à ses besoins en termes de santé. J'y reviendrai lors d'une prochaine note d'ici la fin de ce conseil. Nous travaillons à faire venir de nouveaux professionnels.

Sur ce budget, malgré les difficultés et le renchérissement des coûts en termes de produits sanitaires, nous n'avons pas touché à iota, voire nous avons renforcé certaines lignes budgétaires sur le volet social, Monsieur Carrère en parlait tout à l'heure, mais c'est aussi valable sur le volet santé. Travailler pour la santé des plus précaires, c'est aller vers. Ce sont des actions que nous allons continuer à faire et que nous allons renforcer.

C'est aussi tout le travail engagé depuis des années en faveur des personnes en situation de handicap et en termes d'accessibilité. Monsieur le Maire le disait, cette année, encore 400 000 euros pour l'accessibilité de nos bâtiments publics. J'aimerais souligner que l'énorme travail qui a été fait par la Ville de Pantin depuis 2001 conduit la Ville à avoir un taux d'accessibilité de la voirie publique communale à plus de 80 %, là où bien d'autres communes, faute de moyens et d'aide de l'État, n'arrivent pas à maintenir les agendas programmés d'accessibilité.

Voilà ce que je peux dire. Je pourrais être encore plus long, mais on ne peut pas dire qu'il n'est rien fait sur la solidarité. On ne peut pas dire qu'il n'est rien fait en termes de santé puisque nous construisons un centre de santé municipal, alors

que dans le passé, j'ai siégé à la Fédération nationale des centres de santé, les villes de droite, les unes après les autres, fermaient les centres de santé parce que cela leur coûtait trop cher. Je vous remercie.

M. le Maire - Merci. Madame Azoug.

Mme AZOUG - Bonjour, chers collègues. Bonjour Monsieur le Maire. Il nous est proposé de voter le budget 2023 de la Ville. Comme à notre habitude, nous saisissons cette opportunité pour rappeler nos piliers indissociables. D'ailleurs, nous ferons une intervention à deux voix.

Priorité pour plus de justice sociale et de justice climatique pour nos habitants. On a à se poser une réelle question : Quel sens donner à ce budget pour notre groupe ? En ces temps de crises multiples, sanitaire, écologique, sociale et économique sur fond de guerre en Ukraine, ce budget s'inscrit dans un contexte où nos dépenses sont en hausse. Pour le carburant, 100 000 euros, l'eau, 159 000 euros, l'électricité, 200 000 euros, le gaz, 462 000 euros, le fioul, 65 000 euros. Si besoin est à nouveau, cela démontre une belle dépendance aux énergies fossiles. Le budget primitif qui nous est présenté le mentionne très clairement. Nous faisons face à une raréfaction des ressources ainsi qu'à une inflation historique.

L'autre problématique, c'est la baisse de la dotation globale de fonctionnement de 9 millions d'euros. L'État nous installe dans un espace de contraintes financières complexes pour mener à bien une transition et pour œuvrer dans le bon sens d'un service public de qualité. Car c'est bien une transition écologique que l'on doit mener tel un virage à consentir pour ne pas subir. Aller vers plus de sobriété, une sobriété juste et non subie, reste l'enjeu. Comprenez qu'il n'est plus possible de poursuivre, de notre point de vue, en faisant du comme avant. Mener un train de vie identique à celui des décennies passées serait une erreur fatale. Les chiffres que l'on vient de mentionner parlent d'eux-mêmes. On ne peut plus se permettre de repousser continuellement des sujets impactant et devant impliquer les habitants.

Un autre pilier qui nous est cher, la participation des habitants et la question de démocratie participative. C'est une piste précieuse et une politique porteuse de démocratie participative active afin de mettre en œuvre une démocratie en continu en créant des agoras, en rencontrant les citoyens de notre ville pour réaliser des choix budgétaires par consentement mutuel pour les budgets futurs. Pourquoi ne pas aller plus régulièrement vers les habitants pour qu'ils puissent être associés à des choix liés au budget de fonctionnement et d'investissement pour notre ville ? Pourquoi ne pas impliquer davantage les habitants ? Ils verront que l'exercice n'est pas simple et suscite de grands débats qui peuvent parfois être extrêmement passionnants malgré toutes les contraintes.

Je donne le relais à Salim.

M. le Maire - Monsieur Didane.

M. DIDANE - Nous sommes au centre d'injonctions contradictoires. Nous sommes pris en tenaille, enserrés dans un étau budgétaire orchestré par l'État, baissant nos recettes. Force est de constater qu'après la suppression de la taxe d'habitation, ce même État prévoit la suppression de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Élus locaux, nous ne souhaitons pas être cantonnés à un rôle de gestionnaire appauvri, mais nous souhaitons mettre en œuvre des politiques publiques pour lesquelles nous avons été élus, ce qui nous impose un exercice d'équilibriste, le fameux « faire plus avec moins de ressources » que nous avons eu tout à l'heure. Nous saluons ce budget et que soit mentionné la conformité avec nos engagements, que chaque décision soit utile pour la planète, juste et accessible à chacun, et qu'il soit mis en œuvre avec les habitants.

Comment cela se concrétise ? Cela signifie passer à la vitesse supérieure et engager le budget de la ville dans une démarche de sobriété. Ce budget présente un certain nombre de situations. La sobriété juste n'est pas un mot fourre-tout qui ne désigne que des écogestes, baisser le chauffage de plusieurs degrés en hiver, éteindre les lumières ou mettre un col roulé. D'ailleurs, je salue le travail de mes collègues sur le plan climat air énergie et le travail considérable mené avec les services sur le budget carbone. Il s'agit de consommer autrement pour vivre mieux. C'est passer par des productions responsables, rénover les bâtiments, source de consommation énergétique majeure, se déplacer autrement, avoir toujours le logiciel en tête, comment faire autrement.

C'est avoir un budget d'investissement ambitieux qui se pose toujours la question : Est-ce que c'est indispensable, bon pour la planète et juste socialement ? C'est réfléchir à comment rendre notre territoire résilient, c'est-à-dire le transformer pour appréhender des crises et mieux les affronter. Cela doit devenir un objectif prioritaire pour nous tous et pour chaque collectivité. Le réchauffement climatique global dépassera probablement les 1,5 degré dès 2050, signe de notre échec à réduire les dégradations environnementales causées par nos économies.

La dérive climatique menace l'ensemble de nos concitoyens et surtout les plus démunis. L'effort nécessaire à la transition énergétique et écologique est vertigineux, mais l'inaction déboucherait sur des risques bien plus importants envers malheureusement les plus fragiles. Cet effort collectif offre de nouvelles perspectives pour renouveler des liens sociaux puisque se concentrer sur la sobriété juste est aussi une question d'équité et de justice sociale pour mieux répartir les richesses et les efforts. Ne voyons pas la sobriété comme une fatalité, mais comme une chance, une alternative, vectrice d'une prise de conscience collective.

Nous, élus locaux, devons dès maintenant lancer les chantiers de la transition puisque son succès à l'échelle nationale dépend en grande partie de nous, les collectivités. Soyons cette échelle de l'expérimentation active et non pas une collectivité désarmée.

Je redonne la parole à Madame Azoug.

M. le Maire - Madame Azoug.

Mme AZOUG - Merci, Monsieur Kern. Cette transition ne dépend pas seulement des moyens alloués, mais aussi de notre adaptation à un paradigme, un vocabulaire nouveau qui réclame de la sensibilisation, des méthodes empreintes d'éducation populaire et du temps pour être acquis, entendu et accepté tant par nous que par nos citoyens. Monsieur le Maire, vous le rappelez à juste titre encore en réunion publique la semaine dernière, toute décision prend du temps pour être acceptée et appliquée, mais elle fait toujours son chemin. Il en va de même pour la notion de sobriété. Il nous faut un budget dédié à la rénovation énergétique, aux énergies renouvelables, la réduction de l'artificialisation des sols, la solidarité, l'économie circulaire, etc. On a un bon nombre d'exemples dans le budget que vous avez présenté. Pour rappel, la France s'est engagée à réduire de 40 % ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030. Cet objectif pour 2030 approche à grands pas, mais actuellement, nous n'avons diminué nos émissions de gaz à effet de serre que de 28 %. Nous devons penser notre mandat et les moyens que l'on y met avec ce fil rouge de la sobriété juste.

Nous, écologistes, nous voterons ce budget avec la demande d'extraire la partie sur la vidéosurveillance. Merci à l'administration pour l'ensemble du travail effectué. Merci aux collègues lors des échanges que nous avons pu avoir, qui ne sont pas terminés et que nous allons poursuivre. Merci à vous tous et toutes pour votre attention.

M. le Maire - Madame Rudin.

Mme RUDIN - Monsieur le Maire, chers collègues, face au changement climatique nous avons pu ressentir particulièrement cet été, nous mettons en œuvre les engagements de notre programme. Dans le cadre de ce budget, nous avons cette année créé la première cour « jardin » au cœur du groupe scolaire Vaillant Lolive au quartier des Quatre-Chemins. Les enfants et les adultes ont pu décider de ce qu'ils souhaitaient comme cours d'école et nous avons réalisé leurs souhaits, tout en gardant comme objectif premier d'adapter ce lieu au changement climatique en y intégrant plus d'arbres et de végétaux, des sols clairs et perméables et une meilleure gestion de l'eau. Dès cet automne, la cour maternelle Vaillant a été ouverte au public le week-end et sera réaménagée l'été prochain sur le même principe. Fort de ce premier succès, le programme de cour jardin va se poursuivre en 2023 avec la future école Diderot qui sera aménagée sur ce principe, ainsi que l'école Cochenec qui va mener le travail de concertation et d'aménagement.

Toujours dans un souci d'adapter notre ville aux fortes chaleurs et créer des îlots de fraîcheur, en 2022, c'est également la rue de la Liberté qui a fait peau neuve avec 600 m² d'espaces verts en plus. À proximité, le Square Montgolfier a été réaménagé pour mieux répondre aux différents usages, mettre en valeur et augmenter les plantations. Deux autres squares encore en chantier ouvriront leurs portes en 2023, le Square Formagne et le Petit Bois à l'angle de l'avenue Jean Lolive et de la rue Auger.

Pour accompagner les changements de besoins de nos habitants et tout spécialement les plus jeunes, nous avons poursuivi notre programme de rues aux écoles afin de permettre aux enfants de bénéficier de rues apaisées, a minima aux heures d'entrée et sorties de classe et quand c'est possible, de les fermer complètement à la circulation motorisée. C'est ce que nous avons fait devant Saint-Exupéry, notre septième rue aux écoles, qui est devenue un espace partagé uniquement par les piétons et les vélos. Devant le succès de cette expérimentation, nous avons pu concrétiser notre projet de fermeture du quai de l'Aisne aux voitures et ainsi entamer la transformation de l'abord du canal qui sera entièrement dédié aux piétons et aux mobilités actives.

Enfin, réduire le trafic motorisé dans notre ville pour donner plus de place aux piétons et s'adapter aux nouveaux besoins de mobilité, c'est tout l'enjeu du diagnostic de circulation que nous avons lancé cette année, une autre action forte pour une circulation plus apaisée. Nous attendons des propositions de scénarios de notre bureau d'études afin de réaménager les rues qui posent de sérieux problèmes de cohabitation entre les différents usages, d'organiser des sens de circulation afin que Pantin ne soit plus un axe de transit entre Paris et la banlieue et éviter que Waze ne renvoie la

circulation dans les quartiers résidentiels, de créer nos rues jardin. La première est programmée en 2023 dans le quartier de l'Église. Enfin, plus largement, tous les aménagements que la ville met en place devront permettre de planter massivement des arbres dans les rues qui en sont dépourvues, afin d'atténuer les effets du changement climatique qui est en marche. Merci.

M. le Maire - Merci. Monsieur Amella. Je n'ai plus d'inscrits après.

M. AMELLA - Bonjour Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je voulais vous remercier de ce temps de débat parce que toutes les collectivités ne laissent pas un temps de parole libre à l'expression des oppositions et des élus de la majorité. C'est un point que je voulais souligner en introduction de mon intervention. On est sur un budget de crise. On est dans une situation compliquée et pourtant, aujourd'hui, le budget qui est proposé au vote ne sacrifie rien à la nécessaire transition écologique et à la protection des Pantinoises et des Pantinois. Avec le passage en LED de l'éclairage public, ce sont les investissements environnementaux du passé qui nous protègent aujourd'hui. 2023 permettra d'accentuer ces efforts.

Je voulais revenir sur trois points, sans être exhaustif. Sur les mobilités douces, Mirjam Rudin vient d'évoquer, le grand chantier du plan de circulation a commencé hier soir par une concertation avec les habitants et avec qui on a pu avoir des échanges fructueux, constructifs. Il trouvera en 2023 sa concrétisation avec toutes les provisions budgétaires qui vont permettre de réaliser des aménagements dès cet été pour changer la vie des Pantinois à court terme, sur la qualité de l'air aussi.

Comme présenté hier, c'est presque 50 % de réduction du trafic sur la RN3. 50 % de réduction du trafic depuis 2013, c'est 50 % de réduction au moins de polluants pour les riverains qui sont assez nombreux sur la RN3. C'est un des gros points de réussite que l'on peut souligner sur l'amélioration de la qualité de l'air à Pantin. On améliore aussi notre parc automobile avec un premier véhicule rétrofité qui sera livré jeudi prochain. On arrive à changer les véhicules thermiques en véhicules électriques. C'est une expérimentation qui va nous permettre de voir si on peut aller plus loin dans le changement de nos motorisations.

Sur l'évaluation environnementale, l'année 2023 sera l'année de la révision du plan climat. C'est aussi l'année de labellisation de Pantin par le label Territoire engagé dans la transition écologique. Le prédiagnostic qui nous a été présenté par le certificateur externe désigné par l'ADEME nous permettra d'atteindre un niveau trois étoiles de cette certification qui est une véritable reconnaissance objective de l'engagement de notre municipalité dans les enjeux climatiques. C'est assez exceptionnel, il faut le souligner, pour une première labellisation.

Voilà les quelques actions que je voulais souligner dans ce budget qui converge vers une meilleure qualité de vie, une meilleure santé environnementale et une meilleure protection de nos concitoyens. Je vous remercie.

M. le Maire - Merci. Je voudrais remercier les services pour le travail qui a été effectué et remercier les élus de la majorité parce que nous avons consacré un séminaire tout un week-end, un samedi et un dimanche. Par souci d'économie, nous avons fait ce séminaire à Pantin. Nous avons ensuite travaillé d'arrache-pied en conférence budgétaire où nous avons, par pôle d'élus, travaillé à ce que la dépense soit juste et utile pour la planète et que chaque euro dépensé soit utile pour nos concitoyens. Monsieur Carvalhinho, il faut que vous le sachiez, un budget comme celui-là, c'est le fruit d'un travail collectif important et d'un investissement sans faille tant de l'administration que des élus. En cela, je les remercie.

Je remercie l'ensemble de ceux qui ont pris la parole pour soutenir ce budget. Je vais me contenter de répondre à ceux qui ne sont pas dans la majorité municipale, même si des fois, on sent qu'il y en a qui pourraient s'en rapprocher.

Monsieur Noël, je n'ai pas du tout la vision sécuritaire de Monsieur Carvalhinho. J'ai une vision. Je pense qu'il faut que la ville s'occupe de la sécurité de nos concitoyens, mais je n'ai pas celle de Monsieur Sarkozy ou celle de Monsieur Carvalhinho. Pas du tout, du tout.

Sur les Quatre-Chemins, oui, c'est long. Vous savez, Monsieur Noël, entre le moment où vous identifiez un immeuble de logement indigne que vous voulez réhabiliter ou démolir et reconstruire, et le moment où vous inaugurez ce bâtiment, il se passe minimum 10 à 12 ans, et la plupart du temps, c'est 15 ans. C'est très long. Très longues, les procédures d'expropriation. Très longue, la saisine du juge qui doit se transporter sur place. Très longues, les déclarations d'utilité publique. C'est très long. Pourquoi ? Je le dis toujours, ce n'est pas la première fois que je le dis dans cette enceinte. Ce sont les bourgeois qui ont fait la Révolution en 1789 qui voulaient avoir les mêmes droits que les nobles, notamment ce fameux droit de propriété qui est protégé dans la Constitution.

Sur Forceval, pour vous répondre très rapidement, lorsque j'avais échangé avec le préfet de police en préfecture de police à Paris, il avait pris l'engagement, une fois que la situation se serait stabilisée, qu'il procéderait à la destruction. C'est son prédécesseur qui avait décidé de construire le mur, qui a été surnommé par les associations comme le mur de la honte. Il avait fait construire ce mur en réquisitionnant le Centre technique municipal de la Ville de Paris puisqu'on est sur la Ville de Paris. Ce qu'il m'a dit lors de cette entrevue, c'est que dès que la situation serait stabilisée, dès qu'il aurait la certitude que les consommateurs de crack ne reviendraient pas au Square Forceval, il ferait procéder à sa démolition. Dont acte. Pour le moment, il est encore dans le délai d'attente que l'on peut avoir. Je pense qu'il va falloir bien vite qu'il s'y mette.

Monsieur Carvalhinho, comment dire ? Je lui réponds ? Il y a des gens qui nous regardent ou qui nous écoutent, donc je vais quand même lui répondre. Il ne faudrait pas que les gens le croient parce qu'il dit beaucoup de bêtises. Il en dit beaucoup.

La première, le taux d'épargne brute. Je rappelle que le taux d'épargne, une fois que vous avez fait fonctionner la ville, c'est ce qu'il vous reste pour investir. Il serait dégradé à Pantin et pas bon. On va prendre les derniers chiffres. En 2021, la moyenne nationale est autour de 14 %. Nous en étions, en 2022, à 16,6 %. Nous sommes bien au-dessus de la moyenne nationale. Je vais même aller plus loin, Monsieur Carvalhinho. La moyenne de l'investissement par habitant des villes de la même strate que Pantin, c'est-à-dire 40 000-80 000, est de 305 euros. À Pantin, on investit en moyenne 900 euros, c'est-à-dire trois fois plus. Il suffit d'ouvrir les yeux, Monsieur Carvalhinho. Je ne sais pas si vous avez vu, mais cette année, un parc à Diderot a été livré, les Sheds ont été livrés, une piscine a été livrée, un conservatoire attendu depuis 30 ans a été livré. Il faut ouvrir les yeux. Je pense que vous ne les ouvrez pas assez.

Sur la dette, je rassure tout le monde, la situation n'est absolument pas alarmante. Quand j'étais élu, on était sous surveillance de l'État et on en est sorti cinq ou six ans après. La situation n'est absolument pas alarmante. Au niveau finances, la Ville de Pantin se porte bien. Elle se porte bien. Sans l'État, elle pourrait se porter très bien, mais elle ne fait que se porter bien et elle se porte bien. Aujourd'hui, vous nous parlez de la dette qui repart. Je l'assume. Si la dette permet de construire un conservatoire et une piscine et d'offrir un équipement public supplémentaire et de grande qualité aux Pantinois, oui, je veux bien que la ville se réendette quelques années. C'est la vie d'une commune. C'est normal. Cela fait partie des choses qui doivent se passer. On entame la deuxième partie du mandat. Nous sommes dans la période où nous investissons le plus. C'est normal parce qu'on a fini de concevoir et on va dérouler un certain nombre de réalisations. C'est le rythme d'une ville. C'est normal qu'une ville se réendette dans un mandat où nous réalisons beaucoup.

Votre question sur l'écoquartier, je ne sais pas quoi vous dire. Vous devriez être au courant, mais peut-être pas parce que vous n'avez pas participé aux balades urbaines que nous avons faites il y a deux week-ends, au mois de novembre. Avec mon premier adjoint, on a accompagné des Pantinois qui venaient sur inscription, entre 50 et 60 à chaque fois, à quatre balades urbaines. 200 à 250 personnes sont venues. On les a informés de l'évolution de l'écoquartier. Par rapport au programme que nous avons adopté il y a quelques années, nous avons baissé les constructions de 35 000 m². Nous sommes passés de 1 500 à 1 400 logements. Nous avons baissé les bureaux de 20 000 m². Aller plus loin est compliqué parce qu'après, on fait du déficit et le Monsieur Carvalhinho qui m'accuse de faire du déficit va revenir. Si on fait moins de bureaux et de logements, on va aller vers le déficit de cette ZAC qui pour le moment n'est pas garantie, mais à peu près équilibrée. On va passer de 4,5 hectares à 6,5 hectares d'espaces verts. C'est un progrès notable.

Monsieur Carvalhinho, quand vous égrenez toutes ces politiques, quand on dit priorité, il faut s'entendre. Priorité, cela veut dire qu'on veut faire plus que ce qu'on faisait avant sur les quatre priorités : la sobriété énergétique, le développement durable, les Quatre-Chemins et l'action sociale. Cela ne veut pas dire qu'on a laissé tomber les autres pans de l'action municipale. Cela veut simplement dire, Monsieur Carvalhinho, qu'on maintient l'action qui est celle de la municipalité dans les autres domaines, y compris la sécurité. Vous avez sorti un chiffre farfelu de 6 ou 7 policiers. Ils étaient 20 il y a encore quelques semaines et ils sont 18 actuellement. Ne dites pas n'importe quoi. Ils sont trois fois plus que ce que vous annoncez. Vous dites souvent n'importe quoi. Faites attention quand vous utilisez des chiffres.

Voilà ce que je voulais dire rapidement. Je ne vais pas répondre à tout ce qu'a dit Geoffrey Carvalhinho parce qu'on y serait encore pendant le match de foot et la demi-finale de ce soir, tant il y a à dire. Je crois qu'ici, beaucoup n'y résisteraient pas. Je vous propose de passer au vote sur le budget.

Je vous demande de voter le principe de la spécialisation, c'est-à-dire que l'on décide d'isoler un article du budget. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est voté à l'unanimité.

Je vous propose d'avoir un vote spécial sur l'article 21538 consacré à la vidéoprotection pour un montant de 100 000 euros. Vous voulez voter pour ?

M. CARVALHINHO - Pour la spécification de la vidéoprotection pour vous inciter à aller beaucoup plus fort et beaucoup plus vite sur la sécurité. Juste ce point-là.

M. le Maire - Vous êtes Monsieur Plus, Monsieur Carvalho.

M. CARVALHINHO - En précisant qu'on est contre votre budget. Si cela peut vous faire avancer sur la vidéoprotection et la sécurité de tout le monde, je le vote avec plaisir.

M. le Maire - Je vous propose de voter l'article 21538 sur la vidéoprotection, sur une ligne d'environ 100 000 euros. Qui est contre ? 8 plus les pouvoirs. Qui s'abstient ? Cet article est adopté.

Je vous propose maintenant de voter sur le reste du budget, pour moi le vote le plus important de l'année. Qui est pour la proposition que je vous fais du budget primitif 2023 de la commune de Pantin ? Qui s'abstient ? Une abstention. Monsieur Noël s'abstient. Qui est contre ? Monsieur Carvalho et Madame Jolles. Je vous remercie de ce vote qui va nous permettre de continuer et faire avancer la Ville de Pantin dans les mois qui viennent.

Direction Des Ressources Humaines

N° 6 - Autorisation de recrutement d'agents contractuels au titre de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique

M. le Maire - Je vous propose de passer à la note n° 6. Madame Ghazouani-Etih est retenue par son travail. Il s'agit d'autoriser et de recruter des agents contractuels de la Ville au titre de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique. Normalement, c'est un fonctionnaire qui doit occuper un poste, mais il se trouve que l'on ne trouve pas forcément. Dans ces cas-là, on recrute des agents contractuels et ces agents contractuels doivent être listés chaque année dans une délibération et mise à jour en fonction de l'évolution. Si nous ne la votions pas, je serais obligé de mettre un terme aux contrats qui courent actuellement avec certains de nos collaborateurs.

Il vous est demandé de demander d'abroger la précédente liste qui date du 15 décembre 2021 et d'approuver la liste des emplois spécifiques sur lesquels le recrutement d'un agent contractuel territorial est possible.

Avis première Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

N° 7 - Convention portant adhésion au service de médecine préventive du Centre Interdépartemental de gestion Petite Couronne

M. le Maire - Ensuite, note n° 7. Il s'agit d'une convention portant adhésion au service de médecine préventive au Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne. Enfin, nous allons avoir une médecine professionnelle pour nos agents. Nous allons signer une convention qui va permettre d'avoir de la médecine préventive dans le cadre des visites d'embauche, des visites périodiques, des visites de surveillance médicale particulière, des visites à la demande d'agent, pour l'analyse des conditions de travail, des visites des locaux professionnels, pour des aménagements de postes, pour une participation au CST, Formation hygiène et salubrité et l'édition d'un rapport annuel d'activité.

Il vous est proposé d'approuver l'adhésion à cette convention, de m'autoriser à la signer et de dire que les crédits sont inscrits au budget.

Avis première Commission : favorable.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Pas d'opposition ? Pas d'abstentions ? C'est adopté.

Direction des Affaires Juridiques, des Achats et des Marchés Publics

N° 8 - Concession de mise à disposition, installation, entretien, maintenance de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire

M. le Maire - Nous passons à la note n° 8. Monsieur Monot.

M. MONOT - Merci, Monsieur le Maire. Bonjour chers collègues. La commune souhaite concéder aux frais et risques de l'exploitant la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation d'éléments de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire d'information, à caractère général ou local, et de communication pour une période de 12 ans. Le concessionnaire retenu est chargé d'un certain nombre de tâches. Pour que ce soit le plus explicite possible, je vous en donne un résumé. Il s'agit de la pose et de l'entretien des abribus, des panneaux et vitrines d'affichage pour la commune, l'affichage institutionnel, associatif et publicitaire, les journaux électriques d'information de la commune ainsi que les toilettes publiques et les panneaux plans de ville.

Le 14 juillet 2022, nous avons publié un avis de concession pour lequel un seul pli a été reçu, celui de l'entreprise JC Decaux. La Commission de concession de service s'est réunie le 30 septembre dernier. Elle a admis la candidature de l'entreprise Decaux et l'a sélectionné pour négocier. Des négociations ont eu lieu le 24 octobre. À la suite de ces négociations, le candidat Decaux a remis une nouvelle offre. Cette nouvelle offre a obtenu la note de 79,99/100. L'analyse réalisée est en pièce jointe de la présente délibération.

D'un point de vue technique, on peut noter que le candidat respecte les principales normes en vigueur et présente une offre répondant aux démarches de la collectivité d'un point de vue du développement durable. Vous pourrez le lire dans le document annexé à délibération, nous avons retenu les abribus reconditionnés. Les toilettes, notamment ceux du parc Stalingrad, seront reconditionnées à neuf. Nous sommes dans une logique vertueuse. Il s'agit de la même démarche pour les panneaux d'affichage de 2 m² et 8 m².

D'un point de vue financier, à l'issue des négociations, le candidat propose une compensation financière à verser par la commune de zéro euro sans PSE et de 229 200 euros avec PSE pour toute la durée du contrat. Le candidat propose une redevance d'occupation du domaine public de 83 556 euros HT sur toute la durée du contrat. Ainsi, le coût pour la collectivité est de 145 644 euros HT pour 12 ans, soit 12 316 euros HT par année.

Il vous est proposé d'approuver l'attribution du contrat de concession de service pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien et la maintenance de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire au candidat JC DECAUX avec la prestation supplémentaire éventuelle de rajouter des toilettes publiques dans l'espace public de la ville, d'approuver le contrat de concession de service et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat.

M. le Maire - Merci. Pour le même prix ou presque, les toilettes publiques de Stalingrad et du marché de l'Église seront reconditionnées. Nous aurons aussi des toilettes publiques sur la place de la Pointe, sur la place Olympe de Gouges, celles qui seront accessibles de l'extérieur aux Sheds, entretenues par cette entreprise, et celles qui seront accessibles de l'extérieur aux Courtillières, au centre Nelson Mandela et à la bibliothèque ludothèque.

Avis troisième Commission : avis favorable.

Monsieur Amella.

M. AMELLA - Mes chers collègues, je voulais souligner quelques points qui me semblent essentiels sur ce marché :

- l'ambition environnementale avec la réutilisation des mobiliers existants. Cela ne sert à rien de changer du mobilier en bon état. C'est un point très positif de ce marché.
- Un autre point qui tient à cœur à l'ensemble de cette municipalité, c'est aucune implantation de publicité numérique à Pantin dans le cadre de ce marché.
- La question de l'augmentation du service aux habitants avec les nouvelles toilettes et la question de la limitation de la pression publicitaire de manière globale.

En parallèle, je voulais faire une petite incise à la délibération du jour pour évoquer le travail qu'on fait avec les autres collectivités du territoire sur la rédaction du règlement local de publicité intercommunale qui fait l'objet d'une délibération du Conseil de territoire. Je devrais d'ailleurs vous quitter avant la fin de ce Conseil pour rejoindre une réunion technique sur le sujet.

Les orientations de ce règlement local sont très ambitieuses et sont partagées par l'ensemble des municipalités, quel que soit leur bord politique sur le territoire, on peut s'en féliciter :

- Une quasi-interdiction des publicités lumineuses, y compris en vitrine. C'est une nouveauté qu'on peut interdire aujourd'hui. Cela permet d'éviter cette aberration énergétique, écologique et paysagère que sont ces panneaux lumineux.
- La volonté d'établir une règle stricte d'extinction nocturne des publicités, des enseignes lumineuses et de limiter les dispositifs numériques.
- La protection des abords de nos monuments historiques et nos grandes structures paysagères, que nous concevons comme la plus contraignante possible.
- La maîtrise de nos paysages du quotidien qui constituent nos espaces de vie de tous les jours.

Je me suis écarté, mais pas tant que cela du sujet, parce que cette délibération sur le mobilier pantinois s'accompagne d'un vrai travail pour réduire la pression publicitaire à l'échelle de la commune et du territoire. Je vous remercie.

M. le Maire - Merci. Monsieur Carvalhinho.

M. CARVALHINHO - Je vous remercie, Monsieur le Maire, chers collègues, c'est bien d'avoir des toilettes publiques dans chaque quartier de la commune. Je vous invite à être très vigilant sur l'entretien de ces toilettes publiques. Un, que ce soit un bien entretenu. Deux, que ce soit bien sécurisé, c'est très important parce que parfois, cela peut servir à autre chose, notamment la nuit, bien veiller qu'elles soient en fonction en permanence, propres et sécurisées. C'est très important. Si on peut avancer dans ce sens, que le marché soit bien respecté et comment avoir des garanties au niveau municipal pour que ce soit bien le cas. Je vous remercie.

M. le Maire - C'est l'entreprise de Decaux qui va être chargée de tout cela sans que cela nous coûte un sou.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

N° 9 - Dissolution du syndicat intercommunal à vocation unique de restauration collective (SIVURESC)

M. le Maire - Monsieur Langlade étant absent, je vais présenter la note n° 9, dissolution du Syndicat intercommunal à vocation unique de restauration collective (SIVURESC).

À la suite d'échanges entre Blanc-Mesnil et Pantin, les deux communes membres de ce syndicat intercommunal, il a été constaté que les attentes ont évolué et que le syndicat ne semble plus constituer la réponse seule et adaptée à nos besoins respectifs. Nous engageons la dissolution de ce syndicat afin que chacune des communes puisse se voir restituer la compétence cantine scolaire – le syndicat avait pris la compétence, donc nous ne pouvions rien faire tant qu'il existait dans ce domaine – et nous assurer de sa mise en œuvre dans des conditions adéquates et individualisées.

La dissolution sera effective au 31 août prochain. On aura une répartition à proportion de ce que les deux villes utilisent, fixée en fonction du compte administratif 2022, c'est-à-dire le volume des repas achetés par Pantin et le volume des repas achetés par Blanc-Mesnil. Cette proportion sera appliquée à l'actif et au nombre de personnels qui seront repris par les deux villes. Il y a du personnel dans ce site qu'il faudra reprendre. De notre côté, nous sommes en discussion avancée avec deux syndicats intercommunaux, le SIPLARC et le SIRESCO, afin qu'ils puissent assurer la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre prochain. Si nous n'y arrivons pas, il y aura sans doute besoin de passer un marché, mais j'aimerais l'éviter.

Il vous est demandé d'approuver et de demander la dissolution du SIVURESC au 31 août 2023. Cette dissolution devra faire l'objet d'une répartition de l'actif et du passif entre les deux membres du syndicat. Cette répartition devra intervenir par acte ultérieur après concertation adoptée pendant le premier semestre 2023. La présente délibération sera transmise au préfet afin qu'il prononce la dissolution puisque seul le préfet peut prononcer la dissolution. Il vous est demandé de m'autoriser à prendre toutes les mesures pour exécuter cette délibération.

Avis deuxième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Augustin ?

M. IGNACIO-PINTO - Merci, Monsieur le Maire. Je souhaiterais rappeler rapidement, pour cette dissolution du SIVURESC, les enjeux de la restauration collective en termes d'alimentation durable et responsable, sujet sur lequel nous devons déjà nous interroger et qui se posera lorsque nous passerons notre prochain marché. La restauration collective est un des leviers pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Cela a déjà été analysé par le bureau d'études qui vient d'actualiser le bilan carbone de notre collectivité dans le cadre du PCAET.

Pour limiter le réchauffement climatique à 2 degrés, un des leviers est de diviser par quatre notre consommation annuelle de viande. Certes, la loi Egalim exige un menu végétarien par semaine pour les cantines, mais nous pouvons aller encore plus loin dans nos efforts pour réduire l'impact environnemental de nos repas. Par exemple, remplacer 20 repas avec de la viande par 20 repas végétariens, c'est réduire leur émission de gaz à effet de serre de 61 %. Nous ne pouvons pas négliger l'impact de la restauration collective sur l'éducation alimentaire des plus jeunes, la cantine étant l'un des lieux essentiels pour l'apprentissage des bonnes habitudes alimentaires et la sensibilisation à la diversité alimentaire.

Garantir aux Pantinois un accès à une alimentation saine, de qualité, biologique et de proximité, tel doit être notre objectif. Nous avons par ailleurs une note relative à la protection et au bien-être des animaux. Nous nous devons d'avoir à l'esprit que même si la loi Egalim prévoit 50 % de produits durables et de qualité dans les services de restauration collective, les modèles d'élevage intensif restent une réalité et participent de la souffrance animale, en plus d'un fort impact environnemental. Je vous remercie.

M. le Maire - Merci, Monsieur Carvalhinho.

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues. Dans un premier temps, j'aimerais remercier celles et tous ceux qui ont travaillé au sein du SIVURESC pendant plusieurs années et qui seront reclassés à la fois par la mairie du Blanc-Mesnil et de Pantin. Féliciter les différents présidents, notamment votre ancien adjoint, Monsieur Jean-Jacques Brient. On n'était pas d'accord sur tous les points de vue concernant le SIVURESC, mais il avait le mérite de le défendre et d'aller vers une alimentation durable. Cependant, cela fait plusieurs années que la mairie du Blanc-Mesnil vous alertait pour faire cette dissolution. Ils ont une solution pour leurs cantines qui a été imaginée depuis assez longtemps.

En revanche, après vos propos, je suis inquiet. Lors de l'élection municipale de 2020, vous avez pris un engagement d'avoir une alimentation plus durable dans les cantines avec une façon de cuisiner et d'amener les aliments pour que nos élèves aient quelque chose de bon au sein des assiettes. Il me semblait avoir lu que vous vouliez reprendre tout en main en faisant comme une régie municipale allant vers une cantine durable, une cantine prenant en compte le réchauffement climatique et les nouveaux usages.

Je constate une chose, c'est que cela n'a pas du tout été imaginé. Tout cela n'a pas été pris au-devant. Vous nous parlez de rejoindre d'autres syndicats de restauration, vous en avez cité deux. S'ils ne vous acceptent pas parce que ces syndicats de restauration qui servent plusieurs villes n'auront peut-être pas la capacité à recevoir Pantin... Alors que vous saviez que le SIVURESC serait dissout depuis bien longtemps, la mairie de droite du Blanc-Mesnil a pris les devants et imaginé quelque chose de nouveau pour ses cantines, mais je constate que la Mairie de Pantin n'a pas imaginé, pour la rentrée prochaine, quelque chose de concret.

Là où je suis inquiet, à partir de septembre prochain, nous n'aurons pas toutes les garanties d'avoir du bio dans les cantines, d'avoir des choses pérennes. Vous avez cité, Monsieur Augustin Ignacio-Pinto, quelque chose qui peut être entendable parce que c'est vrai qu'il faut changer ces modes de consommation. Cela peut permettre aux élèves de comprendre ces enjeux en mangeant quelque chose d'équilibré, de bon et d'avoir des menus de qualité, que chacun puisse y venir y déjeuner en accord avec les parents. Je constate qu'il n'y a pas de stratégie. Je suis inquiet de savoir que vous voulez rejoindre soit d'autres syndicats ou passer un marché. Il n'y a pas de stratégie, il n'y a pas de prise au-devant, alors que cela fait plusieurs années qu'on parle de cette dissolution.

Quelles actions, Monsieur le Maire, allez-vous mener concrètement dans les prochaines semaines pour qu'on ait une cantine de qualité pour nos petits Pantinois à la rentrée 2023 ? Je vous remercie.

M. le Maire - Monsieur Carvalhinho, un peu de décence. C'est Jocelyne Chatron qui était chargée de ce dossier dans notre majorité. Il a fallu revoir tout le process. Marc Langlade est devenu vice-président du SIVURESC la semaine dernière et Augustin président de la Commission depuis trois jours. Un peu de décence, c'est tout. Ne vous inquiétez pas, les enfants de Pantin mangeront au mois de septembre et ils mangeront avec une qualité qui sera au moins égale à celle qu'ils avaient avec le SIVURESC. Je pense qu'elle sera supérieure.

Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous remercie.

Direction des Relations avec les usagers

N° 10 - Présentation du rapport d'activité du syndicat intercommunal funéraire en région parisienne (SIFUREP) pour l'année 2021

M. le Maire - Nous passons à la présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal funéraire de la région parisienne SIFUREP. Il vous est demandé de prendre acte de ce rapport. C'est notre partenaire des collectivités dans l'organisation, la gestion et le contrôle du service public funéraire sur le territoire. Vous avez les chiffres clés. Ce n'est pas joyeux comme chiffres-clés : le nombre de personnes décédées, le nombre de personnes qui ont procédé à des obsèques, à des inhumations, à des crémations, etc.

Je vous demande de prendre acte de ce rapport.

Avis première Commission : favorable.

On a pris acte. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? On en prend acte.

DÉPARTEMENT SOLIDARITÉS ET PROXIMITÉ

Direction Petite Enfance et des Familles

N° 11 - Convention territoriale globale entre la commune et la Caisse d'allocations familiales 2022-2026

M. le Maire - Nous passons à la note n° 11, Madame Castillou.

Mme CASTILLOU - Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de la convention territoriale globale entre la commune et la Caisse d'Allocations familiales pour la période 2022-2026. Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Convention territoriale globale (CTG) s'est substituée au contrat enfance jeunesse de la commune. La CTG, dans une démarche de développement social, a pour objectif d'élaborer le projet social et familial du territoire. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des parties prenantes du territoire pour définir les priorités et les moyens alloués dans le cadre d'un plan d'action adapté. Véritable démarche d'investissement social et territorial, elle favorise le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Elle a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la commune ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante par une mobilisation de cofinancements ;
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Cette CTG viendra ainsi compléter et enrichir l'action municipale dans le domaine du développement social et familial, d'ores et déjà concrétisée par plusieurs démarches contractuelles tels que le Contrat local de santé, le projet éducatif de territoire, le programme de réussite éducative. La CTG intègre dans ses domaines d'intervention la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits et aux services, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale, le logement, le handicap et l'accompagnement social.

La commune et la CAF, dans le cadre du diagnostic territorial partagé, ont retenu les éléments suivants pour prioriser les champs d'intervention communs :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et sociale ;
- faciliter la relation parentale ;
- favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic ont été classés par thème : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits et l'animation de la vie sociale.

Un schéma de développement des actions est mis en place avec une mise en œuvre étalée sur la durée de la convention 2022-2026. La partie financière de la convention intervient par le volet Bonus territoire qui, les deux premières années, sera égale a minima aux actions portées dans le contrat enfance jeunesse et ajustée au fur et à mesure de la période pour les actions en cours, nouvelles et pour les thématiques nouvelles de l'habitat. Le volet de la CTG intitulé Bonus territoire s'inscrit dans le cadre des avenants aux conventions d'objectifs et de financement annexés.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la signature de la CTG et la mise en œuvre, dans les quatre ans à venir, du plan de développement territorial en matière de politique familiale et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette CTG avec la CAF de Seine-Saint-Denis, ainsi que les conventions d'objectifs et de financements afférentes.

M. le Maire - Avis deuxième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Pas d'opposition, ni d'abstention ? C'est adopté.

Direction de la Santé

N° 12 - Exonération pour les professionnels de santé de la redevance de stationnement

M. le Maire - Nous passons à la note n° 12, exonération pour les professionnels de santé de la redevance de stationnement. Évidemment, il faut qu'ils soient identifiés avant cela. On avait toute une liste. Mais là, on élargit la liste aux orthophonistes et ergothérapeutes.

(Attention, dès qu'il s'agit d'arrêter d'avoir des recettes, vous êtes pour. Après, vous dépensez sans compter mais je ne sais pas avec quel argent)

Il vous est demandé d'approuver cette exonération pour les ergothérapeutes et les orthophonistes.

Avis deuxième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Philippe.

M. LEBEAU - Juste une petite précision. C'est parce qu'il y avait des trous dans la raquette qu'on représente cette note aujourd'hui. C'est dans le cadre des visites à domicile, toujours dans la logique de l'aller vers dont je parlais tout à l'heure.

M. le Maire - Merci. Pas d'opposition, ni d'abstention, c'est adopté.

DÉPARTEMENT CITOYENNETÉ

Direction de la Jeunesse et des Sports

N° 13 - Approbation des avances sur la subvention de l'année 2023 aux associations sportives

M. le Maire - Nous passons à la note 13, Monsieur Badji.

M. BADJI - Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'approbation des avances sur la subvention de l'année 2023. Le soutien aux associations sportives s'inscrit dans le projet de la Municipalité de renforcer la citoyenneté par une pratique sportive respectueuse des règles, du bien vivre ensemble, de l'esprit civique, de la solidarité, tout autant que de la recherche de performance. Afin d'assurer la mise en œuvre de leur projet et la continuité de leurs actions, nous vous proposons de faire une avance sur les subventions de cette année.

Le montant des avances sur subvention est établi au regard des subventions de fonctionnement versées en 2022 tel que précisé dans le tableau ci-dessous. Il est à préciser que le montant global de la subvention sera attribué au prochain Conseil municipal. Je vous annonce aussi une bonne nouvelle, parce qu'on aura un nouveau club de handball. Cela viendra enrichir notre offre sportive. Vous avez ci-dessous le tableau des avances de subventions.

Il vous est proposé d'approuver l'attribution des avances de subventions et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à leurs versements.

M. le Maire - Avis troisième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette note ? Pas d'opposition, ni d'abstention ? C'est adopté.

Direction de l'Action culturelle et du patrimoine

N° 14 - Approbation de la Convention de coopération culturelle et patrimoniale 2022 entre la commune et le Département de Seine-Saint-Denis

M. le Maire - Madame Nicolas n'étant pas là, je vais présenter la note sur la Convention de coopération culturelle et patrimoine entre la commune et le Département de la Seine-Saint-Denis. Au titre de l'année 2022, une subvention de fonctionnement de 47 000 euros est attribuée à la commune :

- 2 500 euros pour le projet Passerelles ;
- 7 000 euros pour le projet Hé ! Lire du théâtre ;
- 30 000 euros au Portail de l'éducation artistique et culturelle à l'école.

Ce sont les 71 parcours que nous faisons chaque année et que nous mettons à disposition des enseignants dans tous les domaines artistiques et culturels. Une attention particulière est accordée aux écoles situées en zone d'éducation prioritaire : Quatre-Chemins et Courtilières, de même que les enfants scolarisés en classe ULIS.

- 4 500 euros seront attribués à l'action et découverte culturelle en accueil de loisirs de ces quartiers.
- 3 000 euros en résidence arts visuels et petite enfance au sein de la Filature. La Filature, c'est le nom des SHEDs qui maintenant ont une partie petite enfance et une partie culture qui leur est dévolue.

Il vous est proposé d'approuver la Convention de coopération avec le Département et de m'autoriser à la signer.

Avis deuxième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Monsieur Carvalhinho.

M. CARVALHINHO - Je vous remercie, Monsieur le Maire. Chers collègues, vous faites une convention avec le département, cela fonctionne. Comme on parle du département, la Ville de Saint-Denis a déposé sa candidature pour être capitale européenne de la culture en 2028. De nombreuses collectivités de Seine-Saint-Denis et de nombreuses communes, nous l'avons fait hier à la Région Île-de-France, appuient cette candidature de Saint-Denis, parce que c'est une bonne chose pour notre département. Ce serait la première fois qu'une ville de banlieue obtienne cette dénomination pour organiser sur son territoire cette belle fête européenne. Il serait bien qu'au prochain Conseil municipal, comme on parle d'une coopération avec le Département de la Seine-Saint-Denis, on propose un vœu de soutien à cette candidature parce que ce serait toute la banlieue qui rayonnerait. Il y a des lieux culturels méconnus à Saint-Denis. D'ici 2028, on aura cette belle reconstruction de la flèche de la Basilique de Saint-Denis. Ce serait très bien pour notre commune de soutenir une autre commune de Seine-Saint-Denis et le département qui a fait ce dépôt de dossier cette semaine. Je vous remercie.

M. le Maire - C'est bon, Monsieur Carvalhinho. C'est déjà fait. C'est déjà prévu. Je me suis longuement entretenu avec Mathieu Hanotin. Il souhaite même que l'on fasse partie des deux ou trois communes qui seraient juste derrière eux pour cette capitale européenne de la culture considérant, m'a-t-il dit, « l'excellence d'un certain nombre d'équipements publics que tu as sur ta ville ». Vous enfoncez une porte ouverte, c'est déjà prévu.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

N° 15 - Approbation de l'avenant 2022 à la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la commune et le département de Seine-Saint-Denis concernant les arts de la rue

M. le Maire - Nous passons à la note 15. Il s'agit d'un avenant à la coopération triennale d'objectifs et de moyens entre la commune et le département concernant plus spécifiquement les arts de la rue. Le département et la commune partagent des enjeux et ont décidé de signer une convention autour des arts de la rue pour trois ans, de 2020 à 2022. Pour 2022, on a choisi de s'associer à divers projets (la BUS, ouverture de saison, parcours éducatifs, accueil de compagnies en résidence) pour lesquels le Département mobilise un budget de 24 250 euros de subventions pour la commune.

Il vous est demandé d'approuver l'avenant à la convention triennale afin de percevoir ces 24 250 euros pour ces actions avec la BUS (Biennale Urbaine de Spectacle) et l'ouverture de la saison et de m'autoriser à signer ce document.

Avis deuxième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Pas d'opposition, ni d'abstention ? C'est adopté.

N° 16 - Projets lauréats de la quatrième édition du budget participatif

M. le Maire - Nous passons à la note 16. Monsieur Monot.

M. MONOT - Monsieur le Maire, il s'agit de présenter au Conseil municipal les sept projets lauréats de la quatrième édition du budget participatif, budget participatif qui a eu sa cérémonie d'annonce des résultats le samedi 15 octobre dernier. Je rappelle aux collègues que cette année, 135 projets ont été déposés, ce qui est plutôt un joli score. 58 ont été soumis au vote, le record depuis que la Ville de Pantin a mis en place un budget participatif. Plusieurs milliers de Pantinois se sont déplacés aux urnes et ont permis à ces 16 projets sur 58 d'être lauréats. Dans la délibération, vous avez la liste et le budget alloué pour chacun de ces projets. Nous tâcherons de les réaliser au cours de l'année 2023.

Il s'agit de prendre acte que ces projets, comme nous le faisons à la fin de chaque édition, vous ont bien été présentés.

M. le Maire - La troisième Commission a pris acte.

Est-ce qu'il y a des remarques ou questions ? On prend acte.

DÉPARTEMENT PATRIMOINE BÂTI ET CADRE DE VIE

N° 17 - Fixation des redevances d'occupation du domaine public, des droits de voirie, des redevances pour tournages de films et reportages photographiques, des redevances pour les food-trucks et les food-bikes pour l'année 2023

M. le Maire - Nous passons à la note 17. Madame Rudin.

Mme RUDIN - Il s'agit d'une délibération concernant les redevances d'occupation des droits de voirie, des redevances pour tournage de films et reportages photographiques, redevances pour les food-trucks et food-bikes de l'année 2023. Comme chaque année, la Ville doit délibérer pour fixer le montant de ces redevances.

Il est proposé :

- d'augmenter de 10 % les droits de voirie, à l'exception du stationnement des manèges forains et des étalages ;
- de modifier le tarif d'occupation d'une place de stationnement, soit la suppression du tarif de 5 jours pour les places de stationnement non payantes. Toutes les places de stationnement se verront donc appliquer un tarif journalier.
- d'augmenter de 12 % pour les terrasses permanentes fermées ;
- de créer un intitulé de terrasses permanentes ouvertes avec une tarification de 66 % des terrasses permanentes fermées ;
- de fixer le tarif des terrasses saisonnières permanentes ouvertes ;
- de diminuer de 25 % le tarif des food-trucks et des food-bikes qui étaient trop élevés ;
- de maintenir la tarification des tournages de films et reportages photographiques ;
- de fixer une redevance forfaitaire journalière de 100 euros pour les prises de photos sur le domaine public ;
- d'exonérer les étudiants des redevances pour les tournages de films et reportages photographiques ;
- de fixer un coût de remise en état du domaine public ;
- de fixer une redevance additionnelle si le pétitionnaire ne respecte pas l'autorisation qui lui a été délivrée ou si une occupation du domaine public est illicite.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ces tarifs pour l'année 2023 et d'approuver ces différentes augmentations. Merci.

M. le Maire - Avis troisième Commission : avis favorable.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Pas d'oppositions, ni d'abstentions ? C'est adopté.

N° 18 - Autorisations exceptionnelles d'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2023

M. le Maire - Note 18, Madame Zemma.

Mme ZEMMA - Il s'agit d'une délibération portant sur les autorisations exceptionnelles d'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2023. La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 prévoit pour l'ensemble des communes de fixer, par arrêté du Maire, pris après avis du Conseil municipal, avant le 31 décembre, le nombre et les dates des ouvertures dominicales accordées par le Maire pour l'année suivante, et ce dans la limite de douze dimanches par an.

Pour l'année 2023, il est proposé de reconduire le principe d'ouverture dominicale aux commerces sur la base des demandes exprimées par les branches automobiles et commerces de détail. Toutefois, il est proposé de refuser le dimanche 17 septembre demandé par la branche automobile au profit de l'organisation de la « Journée sans Voiture » le troisième dimanche de septembre.

Conformément à la circulaire du 09 octobre 2021 sur les dérogations au principe de repos dominical des salariés dans les commerces de détail en vertu de l'article cité, l'arrêté du Maire précisera les secteurs d'activité des commerces de détail concernés. L'arrêté précisera également les modalités d'octroi du repos compensateur. Les organisations syndicales et patronales ont été consultées. Il est rappelé que ces ouvertures ne peuvent être décidées que sur la base du volontariat des salariés et que chaque salarié privé de repos dominical perçoit une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente, ainsi qu'un repos compensateur équivalent en temps.

Il est proposé de donner un avis favorable à l'autorisation d'ouverture des commerces de détail Pantinois, d'approuver les modalités d'octroi du repos compensateur, de donner un avis favorable pour l'ouverture dominicale les dimanches que vous trouverez sur la délibération pour la branche automobile et de donner un avis favorable pour l'ouverture dominicale les dimanches suivants pour la branche de commerce de détail.

M. le Maire - Avis troisième Commission : avis favorable.

Madame Azoug.

Mme AZOUG - Merci, Monsieur le Maire. Nous sommes confrontés à une crise écologique, sociale et économique inédite. Nous souhaitons apporter des explications concernant des amendements que nous allons vous proposer. Collectivement, nous souhaitons nous engager dans une lutte contre l'autosolisme. Nous ne souhaitons pas que les concessionnaires automobiles puissent ouvrir quatre dimanches par an pour faire de leur ouverture dominicale une activité de loisir pour les Pantinois. Ils sont très peu à pouvoir acheter des véhicules en cette période difficile. C'est un fait.

Nous sommes collectivement engagés pour encourager le commerce de proximité, l'artisanat et le petit commerce de bouche. De ce fait, nous ne sommes pas opposés à ce que les petits commerces spécialisés, notamment en proximité des marchés, puissent profiter des périodes des fêtes pour encourager les habitants à aller faire leurs courses chez eux plutôt que dans les grandes surfaces. Nous pouvons ainsi offrir une alternative aux grandes plateformes d'achat sur Internet. D'ailleurs, on peut noter que le poissonnier a ouvert la semaine dernière ou cette semaine. Nous trouvons que ce type de commerce de proximité nous manquait et nous souhaitons justement les encourager.

Pour autant, les écologistes ne souhaitent pas donner un avantage aux grandes surfaces présentes sur le territoire Pantinois. On songe particulièrement à Leclerc. Premièrement, contrairement aux petits commerces qui promeuvent une consommation frugale et de qualité, le modèle économique des grandes surfaces se base sur de l'achat de masse de produits à moindre qualité, ce qui entraîne une consommation souvent superflue. Cela ne convient pas aux impératifs de sobriété que nous impose la période actuelle.

De plus, malgré l'affichage des enseignes, il est très souvent remonté par les représentantes et représentants du personnel que les employés n'ont pas le choix que de travailler le dimanche. D'après l'INSEE, le métier d'hôte et d'hôtesse de caisse à faible qualification reste essentiellement féminin à 90 %. Nous allons justement porter un vœu sur

l'égalité femme homme. Nous sommes, comme vous tous, attachés à ce sujet. Le temps partiel y est déviant et une grande majorité des employés travaille déjà en soirée et week-end. Encourager toujours plus l'ouverture dominicale de ces grandes anciennes équivaut à accélérer et encourager ces pratiques précarisantes pour ces employés qui sont déjà dans une précarité salariale et sociale.

Nous entendons, au sein du centre commercial, que la surface Leclerc peut être une locomotive pour les petits commerces installés dans ce centre. Nous allons donc vous proposer trois amendements :

- Le premier amendement serait de passer d'une baisse à trois dimanches pour la branche auto ;
- Le deuxième amendement serait le choix d'une dissociation de la branche commerce en deux. Nous souhaitons dissocier la grande distribution et le détail.
- Le troisième amendement, baisse de la branche grande distribution à 9 dimanches par an et maintien de la branche détail à 10 dimanches par an.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. le Maire - Merci. D'autres interventions ? Je vous propose d'accepter les amendements en les précisant quelque peu. On donne un avis favorable pour l'ouverture dominicale des dimanches suivants. On supprime le dimanche 15 janvier 2023 pour la branche automobile. On donne un avis favorable pour l'ouverture dominicale des 10 dimanches pour la branche des petits commerces. Pour les grandes surfaces, donner 9 dimanches en supprimant le 10 décembre 2023.

Il faut que je fasse voter en deux fois. Monsieur le Directeur général des services ?

Je vous écoute, Monsieur Carvalhinho.

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, c'est pour une courte intervention. Je suis favorable évidemment aux commerces de proximité. Le commerce de proximité peut ouvrir le dimanche. Il y en a qui font la demande. Parfois, ils font des investissements. Vous venez de citer la poissonnerie qui vient de s'installer. Cela fait très longtemps que c'était attendu. D'autres commerces ont aussi besoin d'ouvrir le dimanche parce qu'ils font des investissements. Ils ont besoin d'être à l'équilibre, donc il faut les soutenir. D'ailleurs, c'est bon pour l'écologie. Si on peut aller chez son commerçant le dimanche, cela évite d'aller sur certaines plateformes.

M. le Maire - Venez au fait. Vous voulez dire quoi, Monsieur Carvalhinho ?

M. CARVALHINHO - Je veux juste dire qu'il faut soutenir.

M. le Maire - Vous soutenez les amendements ou pas ?

M. CARVALHINHO - Si l'on peut aller plus loin dans l'ouverture le dimanche, nous y sommes favorables. Sur les amendements, ouvrir une date en moins, je peux comprendre. Là-dessus, on va s'abstenir avec ma collègue. Sur le reste, accompagner nos commerçants quotidiennement. Vous aviez suspendu la taxe locale sur l'affichage et vous l'avez remise l'an dernier. Cela vient les pénaliser. Regardez les enseignes allumées la nuit chez certains commerçants. Il faut aller discuter avec eux et faire un petit tour.

M. le Maire - Monsieur Carvalhinho, on est sur l'ouverture le dimanche et pas sur l'allumage des vitrines la nuit.

M. CARVALHINHO - Si je peux en profiter...

M. le Maire - Non, on reste au débat qui est le nôtre sur cette note.

M. CARVALHINHO - On s'abstiendra sur la date en moins. Sur le reste, tant qu'on peut aider nos commerçants, nous sommes pour.

M. le Maire - Je vous propose d'abord de voter un amendement, de supprimer le dimanche 15 janvier 2023 pour la branche automobile, de dissocier les grandes surfaces et commerces de proximité et de supprimer, pour les grandes surfaces, le dimanche 10 décembre 2023.

Est-ce qu'il y a des oppositions à cet amendement ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Deux abstentions.

Je vous propose maintenant de voter la note en ayant expurgé ces deux dimanches. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

N° 19 - Approbation du rapport annuel 2021 du délégataire en charge de la gestion et de l'exploitation des marchés forains (REPORTÉ)

M. le Maire - La note suivante est reportée. La Commission consultative des services publics locaux n'a pas pu se tenir. Je vous ai parlé d'un incident à l'Hôtel de Ville avec un homme qui a essayé de se trancher la gorge. Elle devait se tenir à ce moment-là, donc nous avons été obligés de l'annuler.

Direction des Espaces Publics

N° 20 - Actualisation du linéaire de voiries communales pour 2023

M. le Maire - Nous passons à l'actualisation du linéaire, Madame Rudin.

Mme RUDIN - Comme tous les ans, nous devons actualiser le linéaire de voirie communale. La longueur de la voirie communale impacte les montants de la dotation globale de fonctionnement. Il est important de mettre à jour cette taille. De nouvelles rues sont apparues aux Pantinoises essentiellement et aux abords du nouveau collège Jean Lolive. Vous pourrez regarder, dans les annexes, les voiries communales concernées.

Je vous propose d'approuver l'actualisation du linéaire et d'autoriser Monsieur le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la préfecture pour le calcul de la dotation globale fonctionnement.

M. le Maire - Avis troisième Commission : favorable.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Pas d'opposition, ni d'abstention ? C'est adopté.

N° 21 - Convention de coopération relative au plan arbres entre Est Ensemble et la commune

M. le Maire - Madame Rudin, note 21.

Mme RUDIN - Il s'agit d'une convention de coopération relative au plan Arbres entre Est Ensemble et notre commune. Cette délibération est particulièrement importante puisqu'il s'agit d'approuver cette convention. Dans le contexte actuel de réchauffement climatique, il est urgent de planter des arbres pour adapter nos rues aux étés chauds, améliorer notre qualité de l'air et participer à notre bien-être physique comme mental. Les lauréats de notre budget participatif plébiscitent tous la plantation d'arbres et le développement de la nature en ville. De son côté, Est Ensemble, fort des recommandations de la Convention citoyenne, a décidé de mettre en œuvre son plan Canopée sur le territoire, soit 20 000 arbres d'ici la fin du mandat.

Dans ce cadre, le premier site choisi à Pantin, en concertation avec nos services, pour planter une vingtaine d'arbres avant le 31 décembre, se trouve dans le parc des Courtillières. C'est l'endroit où l'on peut réaliser ces plantations le plus rapidement possible. Les essences choisies sont réputées pour résister à la sécheresse et être peu consommatrices en eau. Il est à noter que nous avons planté les deux premiers sujets hier et les 20 prochains seront plantés dans les jours qui viennent quand les températures seront plus clémentes.

Des amendements ont été portés à la convention en annexe :

- Article 1, plantation d'arbres sur leur territoire et leurs dépendances, gestion et entretien des arbres incluant l'arrosage des sujets pendant trois ans.
- Article 2.4, garantir l'entretien des arbres pendant au moins trois ans et fournir l'ensemble des bilans d'arrosage.
- Article 4.3, les dépenses engagées par la commune en application de l'article 2.4 donnent lieu à un remboursement forfaitaire par Est Ensemble sur présentation de justificatifs. Cet article est important.

M. le Maire - Si on pouvait avancer sur les sujets secondaires parce que beaucoup d'élus doivent partir avant 18 heures. Je n'aurais pas le quorum.

Mme RUDIN - J'entends, mais je ne voudrais pas qu'on dise que je n'ai pas tout dit. C'est important puisque cela nous permettra d'acheter nous-mêmes les arbres et se faire rembourser. Nous avons déjà acheté 250 arbres et nous espérons qu'un avenant nous permettra de nous les faire rembourser.

Cette convention permettra de prendre en charge le coût de nos plantations et d'amplifier notre capacité à planter. Je vous propose d'approuver le projet de plantation de 20 000 arbres sur le territoire de l'EPT d'ici 2030, notamment à Pantin, d'approuver le projet de convention de coopération entre l'EPT Est Ensemble et la commune, et d'autoriser le Maire à signer la présente convention, à lancer les démarches nécessaires à sa mise en œuvre et à prendre toutes les mesures qui s'imposent en vue de son exécution.

M. le Maire - Avis troisième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Monsieur Carvalhinho.

M. CARVALHINHO - Je vous remercie, Monsieur le Maire, chers collègues. Vous avez déjà commencé les opérations cette semaine, c'est très bien, en plus aux Courtillières. J'aurai deux choses à dire. La première, 5 000 arbres sur la commune, je pense qu'on a la capacité de faire beaucoup mieux. 20 000, c'est sur tout le territoire d'Est ensemble, mais je pense qu'on peut aller beaucoup plus loin. Vous vous revendiquez une municipalité écologiste, banco. Allons-y. Ne faisons pas 5 000, mais 10 000 arbres. C'est faisable de le faire sur le territoire Pantin.

M. le Maire - Monsieur plus, vous pouvez aller plus vite. Au rythme où cela va, votre délibération, votre niche, on ne pourra pas la tenir.

M. CARVALHINHO - Surtout si on prend en compte moins d'urbanisation et plus de place à la nature. Notre proposition, c'est que des communes et des collectivités font l'opération Un arbre, une naissance. Ce serait intéressant. Je vous la propose depuis plusieurs années de la mettre en place à Pantin. Cela se fait dans d'autres communes. On pourrait y réfléchir parce que cela permettrait aux parents et aux enfants de passer un bon moment.

M. le Maire - Monsieur Carvalhinho, si vous pouvez conclure, s'il vous plaît. On ne va pas passer toute la famille, le grand-père, l'oncle, la tante.

M. CARVALHINHO - Justement, je faisais une proposition intéressante pour la municipalité. À vous de voir ce que vous en faites. Je vous remercie.

M. le Maire - Pas d'autres interventions ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

N° 22 - Avis sur le règlement du Plan de Prévention des Risques (PPR) lié aux anciennes carrières, la note de présentation et la carte du zonage réglementaire

M. le Maire - Madame RUDIN, note 22.

Mme RUDIN - Je vais essayer de faire vite, même si le sujet est ardu. Il s'agit d'émettre un avis sur le règlement de plan de prévention des risques liés aux carrières. Vous en avez déjà entendu parler puisque lors du Conseil municipal de juin, nous avons délibéré sur ce sujet. Nous avons émis à l'époque beaucoup de réserves. Depuis, nous avons porté, à la connaissance de l'Inspection générale, les sondages effectués par nos services et les travaux de comblement. Cela nous a permis de faire évoluer positivement la carte du zonage réglementaire.

La zone rouge d'aléas très forts a été revue à la baisse de 58 %. Toute la zone réglementée a baissé de 44 %, ce qui est une bonne nouvelle pour les Pantinois impactés. Dans le document, vous pouvez regarder exactement de quoi il s'agit en matière de zones rouges et de zones bleues. Zones rouges, ce sont les zones où l'on ne peut pas construire. Ensuite, il y a certaines zones inconstructibles où néanmoins, on peut faire certains aménagements. Retenons la bonne nouvelle qui est que nous pourrions émettre un avis favorable sous réserve de l'intégration du projet d'orientation d'aménagement et de programme OAP de la Folie de Pantin dans le secteur de projets d'aménagement cités au chapitre 2 du titre 2 du règlement relatif aux dispositions applicables en zone rouge.

M. le Maire - Avis troisième Commission : favorable. Est-ce qu'il y a des remarques sur cette bonne nouvelle ? Pas d'oppositions, ni d'abstentions ? Je vous remercie.

DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DURABLE

Direction de l'Habitat, du Logement et du Foncier

N° 23 - Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration de la coopérative HLM HDI

M. le Maire - Monsieur Monot.

M. MONOT - Monsieur le Maire, chers collègues, la note 23 est la continuité d'une délibération du Conseil municipal du 17 février 2022 sur la création de la coopérative HLM Coop Pantin Habitat. Il s'agit de procéder à la désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration de la Coopérative HLM Coop Pantin Habitat à compter de la réalisation de la fusion entre l'OPH Pantin Habitat et la coopérative HLM HDI, dont vous aviez déjà présenté les éléments en février dernier.

La liste des représentants de la commune : Françoise Kern, Emma Gonzalez Suarez, Zora Zemma, Alice Nicollet, Vincent Loiseau, François Birbès, Olivier Monlouis, Bruno Lotti, Ugo Lanternier, Katia Tibitche, Fouad Ben Ahmed et le représentant permanent de l'administrateur personne morale, Jean-Louis Héno.

M. le Maire - Avis troisième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. NOËL - J'avais une petite question. Pourquoi il n'y a pas de représentant de l'opposition au sein du Conseil d'administration ?

M. le Maire - Un poste est gelé. Un poste supplémentaire n'a pas été attribué. Je pensais que mon opposition de gauche serait présente aujourd'hui. Je voulais leur proposer, on verra.

Est-ce quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret sur ces désignations ? Quand il s'agit de noms, c'est de droit. Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? C'est adopté. Il y a une abstention de Monsieur Noël.

N° 24 - Autorisation de la conclusion entre l'EPT Est Ensemble et la SEMIP du prêt de consommation de parts sociales de la coopérative HLM HDI Construction

M. le Maire - Autorisation de conclure entre l'EPT Est Ensemble et la SEMIP, un prêt de consommation de parts sociales de la coopérative. L'EPT Est Ensemble a une partie des parts sociales de la coopérative HLM Pantin Habitat. Elle prête une partie de ses parts à la SEMIP pour que celle-ci puisse les utiliser dans le cadre d'une coopérative HLM, sachant que celle-ci doit être composée à la fois avec un capital public et un capital privé.

- Ce prêt entrerait en vigueur après la réalisation de la fusion entre l'OPH Pantin Habitat et la coopérative HLM, qui sera alors dénommée COP Pantin Habitat.
- Ce prêt porte sur le nombre de parts sociales qui permettra à la coopérative HDI Construction de respecter les prescriptions du Code de la construction et de l'habitation.
- Ce prêt est consenti à titre gratuit pour une durée déterminée de cinq ans.
- Ce prêt n'a pas d'incidence sur les droits de vote de la SEMIP dans la coopérative HLM, compte tenu des règles de vote en Assemblée générale dans les SIC HLM qui prévoient que chaque membre dispose d'une voix dans son collège et n'emportera aucune obligation financière à sa charge.
- Ce prêt n'a pas d'incidence sur la représentation de la SEMIP au Conseil d'administration de la coopérative HLM.

Il vous est proposé d'autoriser la conclusion par la SEMIP d'un prêt de consommation portant sur 2 074 320 parts sociales de la coopérative HLM HDI Construction avec l'EPT Est Ensemble.

Je rappelle que ne vote pas cette délibération ceux qui siègent à la SEMIP.

Avis troisième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Pas d'oppositions, pas d'abstentions ? Je vous remercie.

N° 25 - Approbation d'un pacte d'associés de la COOP PANTIN HABITAT entre la commune et l'EPT Est Ensemble

M. le Maire - Il s'agit ensuite d'approuver le pacte de gouvernance parce qu'un tiers des accidents des parts sociales seront gérés par la SEMIP dans le cadre du prêt de consommation. Après, deux tiers des parts sociales seront gérés par la commune dans le cadre d'un pacte de gouvernance qui prévoit la concertation préalable de la commune et de l'EPT, tous deux associés du collège des collectivités locales sous l'égide de la commune avant toute assemblée générale des associés, sur les principes de composition du Conseil d'administration de la coopérative, les modalités et les conditions d'ouverture des autres collèges, notamment celui des partenaires économiques et territoriaux et des partenaires du monde HLM.

Il vous est proposé d'approuver le pacte d'associés et de m'autoriser à signer le pacte d'associés de la SIC HLM Coop Pantin Habitat.

Avis troisième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est adopté.

N° 26 - Régularisations foncières entre la commune et l'OPH Pantin Habitat

M. le Maire - Note n° 26. Une coopérative HLM ne doit pas posséder du domaine public de la ville. À partir de là, pour tous les domaines publics de la ville, il faut régulariser les fonciers. Nous l'avons déjà fait au mois d'octobre, je ne sais pas si vous vous en souvenez. Nous régularisons une nouvelle série de terrains. Il en restera quelques-uns. Je vais en enlever deux dans ce qui vous est donné parce que l'estimation des services fiscaux n'est arrivée qu'hier. Je pense que pour vous, c'est problématique de ne pas les avoir. Je ne veux pas que cela soit entaché, donc je vous les présenterais en 2023, sachant qu'il restera encore un autre immeuble de Pantin Habitat construit aux Courtilières sur une ancienne voie communale qui appartient à la Ville.

En synthèse, il est proposé :

- d'approuver la cession de la parcelle cadastrée y n° 138p pour une superficie de 101 m² au prix d'un euro et de m'autoriser à signer l'acte de vente ;
- d'approuver la cession de la parcelle cadastrée AO n° 244 au profit Pantin Habitat à un euro symbolique et de m'autoriser à signer l'acte ;
- d'approuver la cession de la parcelle cadastrée section AG n° 30 au profit de Pantin Habitat à l'euro symbolique et de m'autoriser à signer l'acte ;
- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section y n° 130 au 35 rue Formagne au prix d'un euro symbolique et de m'autoriser à le signer ;
- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section AM n° 104 au 19 rue Etienne Marcel pour une superficie de 10 m² au prix d'un euro symbolique et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente de la parcelle.

Trois parcelles vont être acquises par la Ville Pantin et deux parcelles par Pantin Habitat.

Avis troisième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Sachant qu'il nous faudra faire une dernière régularisation. Finalement, cette histoire de coopérative HLM oblige les services de Pantin Habitat, les services de la ville et les élus que nous sommes à régulariser des situations qui datent parfois de 40 ou 50 ans. Sur un terrain de l'office HLM Pantin Habitat, on a construit le centre de santé Cornet et il était prévu à l'époque que le transfert soit fait. Il n'a jamais été fait. Ce sont des régularisations. Le notaire de Pantin qui a consulté le CRIDON nous a dit que nous pourrions le faire après la création de la coopérative HLM Pantin Habitat.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

N° 27 - Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo mécanique neuf ou d'occasion

M. le Maire - Note 27, Monsieur Amella.

M. AMELLA - Bonjour à tous. Je passe très vite sur cette note récurrente, avec cette fois-ci l'attribution de 47 subventions aux Pantinois. Notre subvention fonctionne même en plein hiver.

M. le Maire - Avis troisième Commission : favorable. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

N° 28 - Approbation de la nouvelle Convention d'Intervention Foncière avec l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France

M. le Maire - Nous passons à la note 28, Monsieur Monot.

M. MONOT - Il s'agit d'approuver la nouvelle convention d'intervention foncière avec l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF). Elle a pour vocation d'accompagner et de créer les conditions de mise en œuvre des opérations des collectivités par une intervention foncière en amont des projets, ainsi que par la mise à disposition de toute expertise en matière foncière. L'EPFIF intervient sur le territoire de la commune depuis 2007, sur un certain nombre de projets. Le plus emblématique et le dernier d'entre eux est la maîtrise de la galette de l'écoquartier qui va nous permettre la réalisation de ce projet. Comment fonctionne-t-on avec l'EPFIF ? On conventionne ces fameuses conventions d'intervention foncière. La dernière en date de 2018, c'était la troisième convention que la ville passait avec l'EPFIF. Elle avait été avenantée en 2020, mais l'EPFIF a changé le modèle de ces conventions. Il n'était pas possible, compte tenu des projets que nous avons à porter les prochaines années, de passer par un nouvel avenant. Il est préférable, notamment pour inclure les enjeux environnementaux et un certain nombre de nouvelles dispositions, de passer par une nouvelle convention. L'évolution de l'enveloppe financière de cette nouvelle convention est portée à 170 millions d'euros hors taxes.

Il vous est proposé d'approuver cette nouvelle convention avec l'EPFIF et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. le Maire - Avis troisième Commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur Noël.

M. NOËL - Mon intervention porte sur une question sous-jacente à cette convention. Parmi les îlots concernés par cette convention avec l'EPFIF, le n° 20 de l'avenue Edouard Vaillant devrait attirer notre attention. Il agit de l'emplacement du laboratoire écologique zéro déchet. Ce lieu est connu de bon nombre des personnes présentes ce soir au Conseil municipal. Il porte des actions de solidarité et de sensibilisation aux enjeux écologiques précieuses et centrales dans le contexte social désastreux et en plein basculement écologique. Il a un rôle important dans la sensibilisation aux enjeux écologiques et à la mise en pratique de solutions contre le tout marchand. Il propose notamment des ateliers de réparation, des gratuiteries. Il a proposé, pendant plusieurs années, une AMAP qui proposait des produits issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement et dont les modalités d'achat permettaient de rémunérer équitablement le producteur. Il y a aussi une plateforme logistique solidaire.

Ce lieu est aussi connu pour ses nombreuses actions solidaires à destination des femmes : distribution de colis solidaires, en moyenne une centaine par mois ; des kits d'hygiène ; des colis alimentaires ; des actions spécifiquement destinées à des femmes, dont majoritairement des mères isolées ; des prêts de salles pour la mise en œuvre d'activités gratuites. En clair, c'est un lieu de vie qui a une fonction précieuse pour de nombreuses familles et des femmes en situation de précarité, auxquelles l'offre sociale institutionnelle ne répond pas à leurs besoins. Ce lieu travaille également en étroite liaison avec des professionnels médico-sociaux du territoire. Elle œuvre au soutien aux populations à la rue, dans un contexte où la sonnette d'alarme a été tirée par Interlogement 93 sur les interruptions de prise en charge de personnes à la rue depuis un certain temps, notamment au mois de novembre où il y a eu 386 demandes de mise à l'abri non pourvues par jour dans le département, contre 280 l'an dernier.

Ce lieu arrive au bout de l'échéance que la justice lui avait accordée. En effet, à partir du 1^{er} avril 2023, les occupants et occupantes de ce lieu seront expulsables des locaux de Pantin, alors même que les travaux du futur écoquartier ne débiteront sûrement pas avant plusieurs mois, voire années sur la parcelle occupée. À ce jour, les occupants et occupantes ont été approchés par quelques élus, mais aucune proposition sérieuse n'a pu aboutir. L'actuelle majorité municipale appelle à la transition écologique, met en avant des enjeux qui sont liés à cette question, prône la solidarité et l'inclusivité et va sûrement voter aujourd'hui un vœu faisant de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre la violence faite aux femmes, les grandes causes communales de l'année 2023.

Concrètement, soutient-elle aujourd'hui la pérennisation de la présence sur la ville d'un lieu qui incarne pleinement et de façon pratique ses valeurs ? Il n'y a aucune urgence à les expulser de ce lieu. La Cité fertile a vu sa tenue prolongée jusqu'à la tenue des travaux. L'hôtel social situé juste à côté du 20, avenue Edouard Vaillant, n'a toujours pas été vendu.

Les travaux ne peuvent pas donc démarrer de suite. Il n'y a aucune urgence à les expulser de ce lieu. Compte tenu de cette situation, est-ce que la municipalité soutient le maintien du lieu jusqu'au début des travaux ?

M. le Maire - D'abord, L'EPFIF est propriétaire. Deuxièmement, ils sont squatteurs sans convention d'occupation précaire, contrairement à la Cité fertile, à la Réserve des Arts ou d'autres occupants sur le site. Nous sommes en contact avancé avec Est Ensemble et la ville de Noisy-le-Sec parce qu'il semblerait qu'ils soient en recherche d'une nouvelle localisation sur cette ville. Julie Lefebvre suit de près cette affaire. Je l'ai eue au téléphone il y a un mois sur la Réserve des arts et sur ce laboratoire. Voilà ce que je peux vous dire.

M. NOËL - Dans le contexte actuel, avec le nombre de personnes à la rue et la dégradation des services publics de l'État sur les questions du médico-social, est-ce qu'il n'y aurait pas une urgence à soutenir ce genre de lieu ?

M. le Maire - Les squatteurs, je ne les soutiens jamais.

M. NOËL - Même lorsqu'il s'agit d'un lieu de solidarité ? Squatter, cela revêt beaucoup de réalités. Ils ne squattent pas la maison d'un particulier.

M. le Maire - Je ne l'encourage jamais parce que vous pouvez avoir de grosses difficultés, notamment de responsabilité. C'est l'EPFIF qui est propriétaire, ce n'est pas la ville. Je ne veux pas mettre en difficulté l'EPFIF. Je ne pense pas qu'ils seront virés manu militari dès le mois d'avril s'ils n'ont pas trouvé. Je pense que si on peut prolonger parce qu'on n'a pas tout de suite besoin du site, on prolonge. Mais au moment où on a besoin du site parce qu'on a un projet urbain, on arrête. Autrement, on ne fait jamais rien, Monsieur Noël. Autrement, on n'y arrive jamais.

M. NOËL - C'est bien la question.

M. le Maire - C'est pour cela que j'ai plaidé la cause de la Cité fertile. On n'a pas besoin de récupérer la Cité fertile maintenant parce que la sous-station que devait déménager la SNCF pour juin 2023, ils ne le font pas en 2023. Ce ne sera pas fait avant septembre 2024. On prendra possession de ces terrains en septembre 2024. Par contre, des terrains au-dessus, notamment l'ancienne entreprise Egrise Million qui a fait faillite, se sont libérés et sur lesquels nous pourrions commencer notre écoquartier dès la fin de l'année prochaine.

Sur cette convention qui porte sur bien d'autres choses, est-ce qu'il y a des votes contre ?

Conflit d'intérêts ? Vous êtes conseiller régional, cela pose problème ? Les conseillers départementaux votent les conventions départementales avec le Département. Donc sans Monsieur Carvalhinho.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention, Monsieur Noël.

N° 29 - Cession d'un local professionnel sis 5 rue Vaucanson au profit de la SCI TIM Vaucanson

M. le Maire - Nous passons, Monsieur Lebeau, à la cession d'un local professionnel.

M. LEBEAU - Voici un exemple de ce que j'évoquais lors de votre intervention plus tôt dans ce conseil, liée au renforcement de l'offre de soins sanitaire sur la ville. À la suite du déménagement du CMPP et de la réorganisation de son service, le local du 5 rue Vaucanson est resté vacant. Les liens que les services et moi-même, je pense particulièrement sur ce projet à Jean Malibert à qui il faut rendre hommage, ont permis de capter un projet de mise en place d'une maison de la périnatalité qui aura un certain nombre de services sur ce lieu. Il s'agit de céder à la SCI TIM Vaucanson ce local pour la somme du prix des Domaines de 440 000 euros.

Il s'agit d'une maison de la périnatalité où vous pourrez trouver des consultations médicales en gynécologie et en pédiatrie, des consultations paramédicales avec des sages-femmes, échographes, kinésithérapeutes, orthophonistes, psychologues, des ateliers familiaux de préparation à la naissance, de l'accueil du nouveau-né, du portage, de l'alimentation du bébé et un certain nombre d'autres services. Comme quoi, la ville est proactive pour essayer de renforcer l'offre de soins. J'ajoute que nous avons d'autres projets dans ce domaine qui verront peut-être le jour sur la ZAC du Port. Nous y reviendrons plus tard.

M. le Maire - Avis première Commission : favorable.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette vente ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté.

DÉPARTEMENT RESSOURCES

Direction des Affaires Juridiques, des Achats et des Marchés Publics

N° 30 - Information sur les décisions du maire prises en application des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire - Je vous demande de me donner acte que je vous ai communiqué les décisions du Maire prises en application des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT.

DÉLIBÉRATION SOUMISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 31 Approbation d'une charte locale d'engagements en faveur de la protection et du bien-être des animaux – Monsieur Carvalhinho

M. le Maire - Nous arrivons à la niche de Monsieur Carvalhinho. Il utilise cette niche, qu'il peut utiliser une fois par an, pour nous faire une proposition de délibération. Monsieur Carvalhinho, vous avez la parole.

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, c'est un moment important pour la démocratie locale et pour notre Conseil municipal, parce que je vais vous présenter une délibération venant de l'opposition qui a été permise grâce à la relecture du règlement intérieur du Conseil municipal de cette municipalité. Le but est que l'opposition puisse aujourd'hui proposer à la municipalité d'adopter une délibération. Plutôt que de choisir un sujet politique, j'ai choisi un sujet qui peut tous nous rassembler, la protection animale. Je vais vous présenter cette délibération n° 31, l'approbation d'une charte locale d'engagement en faveur de la protection et du bien-être des animaux.

Ces dernières années, le regard de notre société a évolué sur les animaux. Les citoyens sont de plus en plus sensibles à l'enjeu du bien-être animal. Les droits français et européens ont suivi cette évolution. Le bien-être animal s'est ainsi imposé comme une notion clé de la protection animale. En effet, il y a dix ans, en 2012, les animaux se sont vu reconnaître le caractère d'être vivant doué de sensibilité au niveau européen. L'article 13 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne fixe le bien-être animal comme l'un des objectifs dont les États membres doivent tenir compte pour la mise en œuvre de la politique communautaire dans plusieurs domaines.

Le 16 février 2015, la loi relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures modifie de nouveau le Code civil en qualifiant les animaux comme des êtres doués de sensibilité. Selon l'article 515 alinéa 14 : « *Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens* ». L'Organisation mondiale de la santé animale donne une définition du bien-être animal qui fait aujourd'hui référence dans le domaine. Elle reprend le principe fondamental des cinq libertés individuelles énoncées pour la première fois en 1979 par le *Farm Animal Welfare Council* afin de faire ressortir les besoins fondamentaux indispensables pour le bien-être d'un animal.

En février 2018, l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) remet à jour la notion du bien-être animal et des conditions objectives de ce bien-être, en proposant la définition suivante : « L'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins psychologiques et comportementaux, ainsi que ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal ». L'évaluation du bien-être animal prend en compte le ressenti individuel de l'animal dans son environnement. Une bonne santé, un niveau de production satisfaisant ou une absence de stress ne suffisent plus. Il faut se soucier de ce que l'animal ressent des perceptions subjectives déplaisantes telles que la douleur et la souffrance, mais aussi rechercher les signes d'expression d'émotions positives (satisfaction, plaisir, etc.). L'étude de ces motivations comportementales et l'état psychologique et sanitaire de l'animal donnent une vision intégrée de son adaptation à l'environnement et de son bien-être.

Pour aller plus loin, la Ville de Pantin a décidé à son tour de s'engager concrètement à travers une charte locale intitulée Engagement en faveur de la protection et du bien-être des animaux. Ainsi, la municipalité s'engage :

- à défendre et faire respecter, dans la mesure de ses moyens, la Déclaration universelle des droits de l'animal adoptée le 15 octobre 1978 à la Maison de l'Unesco à Paris ;
- à créer une délégation municipale dédiée à la condition animale, à s'assurer de l'information de la population sur la réglementation, notamment en possession de nouveaux animaux de compagnie ;
- à mener des actions de sensibilisation des Pantinoises et des Pantinois sur le bien-être animal grâce à des éco-animations menées par des associations locales ;
- à organiser dans les écoles élémentaires des actions pédagogiques ;
- à veiller au respect des droits des animaux, leur bien-être et leur intégration dans l'espace public ;
- à mettre en œuvre les moyens concrets à la protection des animaux, notamment avec la formation de la police municipale, la lutte contre les élevages indignes et clandestins ;
- à valoriser toutes les actions de bienveillance ;

- à favoriser la protection de la faune sauvage et de la biodiversité ;
- à participer à la régulation douce des populations de chats errants en lien avec les associations locales de protection des animaux ;
- à introduire la gestion écologique des espaces verts avec l'éco-pâturage ;
- à relayer les campagnes de lutte contre l'abandon et la maltraitance des animaux en lien avec les associations locales et nationales ;
- à développer une réflexion sur les pratiques bientraitantes à engager à l'égard des animaux en lien avec les vétérinaires ;
- à agir pour la prévention du syndrome de Noé ;
- à développer toutes les mesures et actions permettant d'obtenir des labels dans le domaine de la protection animale et les actions en faveur des animaux.

Ainsi, la municipalité démontre, à travers ses actions et différents projets, son investissement pour la cause animale. Cette charte invite la collectivité à prendre position sur la question du bien-être animal et à mettre en œuvre, sur son territoire, les engagements définis dans la charte dans les années à venir.

Il est proposé par l'opposition que le Conseil municipal approuve la charte locale d'engagement en faveur de la protection du bien-être des animaux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite charte locale et tous documents nécessaires à sa mise en œuvre. Je vous remercie.

M. le Maire - Cette charte ressemble presque trait pour trait à celle qui a été adoptée dans une ville qui s'appelle Villeparisis, ville socialiste. Nous souhaitons aller plus loin. Il y a des choses que vous demandez qui sont déjà faites. On souhaite aller plus loin. Monsieur Monot, celui qui aura sans doute la délégation au bien-être animal, va nous faire quelques propositions d'amendements à votre charte, Monsieur Carvalhinho. Je laisse la parole à Monsieur Monot.

M. MONOT - C'est vous dire que l'on prend au sérieux votre charte, Monsieur Carvalhinho.

Une chose, Monsieur Carvalhinho avait l'air de découvrir le règlement intérieur du Conseil municipal. Effectivement, vous avez la possibilité de déposer cette niche. J'ai présidé la Commission de révision du règlement intérieur. Malheureusement, vous n'étiez pas présent lors de ces commissions. Je comprends que vous découvriez, après coup, la possibilité offerte à l'opposition municipale de déposer un texte presque trois ans après, mais il n'est jamais trop tard, Monsieur Carvalhinho. C'est un souhait de la majorité de permettre ce dialogue avec son opposition. C'est très bien ainsi.

On prend très au sérieux le sujet que vous nous proposez cet après-midi, à tel point qu'on va vous proposer un certain nombre d'amendements qui vont permettre d'enrichir le texte et témoigner de l'engagement de la municipalité sur cette question du bien-être des animaux.

On vous propose :

- De préciser, dans le texte introductif, les cinq libertés individuelles des animaux.
- D'ajouter, toujours dans le préambule, le détail des politiques publiques déjà mises en œuvre par la commune pour la protection et le bien-être animal : le pouvoir de police du maire, l'arrêté de 2016 portant interdiction d'installation sur la commune des cirques détenant des animaux sauvages, les parcours pédagogiques et la sensibilisation à la biodiversité, les caniparcs, les hôtels à insectes, le déploiement de l'éco-pâturage à Pantin.
- De réorganiser la charte en trois grandes thématiques. C'est un copier-coller que vous nous avez fait de la Ville de Villeparisis. Cela nous va bien puisque c'est une majorité d'unions de la gauche, donc cela ressemble trait pour trait à ce que nous sommes autour de cette table. Malgré tout, on vous propose de réorganiser le texte. Vous auriez pu être plus créatif que faire CTRL + C CTRL + V depuis votre ordinateur. On vous propose de créer cela en trois blocs : Une ville qui s'engage, un espace public favorable au bien-être animal, Informer et sensibiliser.
- D'ajouter deux éléments supplémentaires : le principe d'extension de la charte aux organisateurs de manifestations sur le territoire communal impliquant des animaux et la poursuite de la sensibilisation

sur les impacts des pratiques alimentaires sur le bien-être des animaux d'élevage, les choix végétariens dans les cantines, valoriser les éleveurs labellisés bien-être animal, etc.

Chers collègues, le vœu modifié est sur table. Puisque certains d'entre vous commençaient à s'émouvoir de la proposition de Monsieur Carvalhinho dans des boucles, nous pourrions voter ce texte amendé.

M. le Maire - Merci. Monsieur Carvalhinho ?

M. CARVALHINHO - Je vous remercie, Monsieur le Maire, de me redonner la parole à ce sujet. Je n'ai fait ni plus ni moins que m'inspirer de ce qui est fait dans d'autres communes. Il n'y a pas que Villeparisis. Il y a aussi la ville de Blanc-Mesnil qui est gérée par ma famille politique, la Ville de Montreuil, le territoire d'Est Ensemble et de nombreuses communes franciliennes. Il était important que notre commune ait une charte locale en faveur de la protection animale.

Dans la proposition que vous faites d'amendements, je vais aller dans votre sens et la voter parce que cela me convient parfaitement, même si vous avez rajouté des éléments de votre politique municipale. Sur l'ensemble des points et propositions à adopter, tout a été repris. Vous en avez rajouté quelques-uns. Sur le préambule, il n'y a pas grand-chose qui change, à part avoir rappelé ce que vous avez fait en tant que municipalité. Comme c'est un sujet consensuel qui doit faire avancer notre commune et la protection animale, nous voterons pour ce texte et nous vous remercions de ce moment de démocratie locale pour adopter cette charte en faveur de la protection animale. Je vous remercie.

M. le Maire - Myrjam.

Mme RUDIN - En tant qu'écologistes, nous saluons l'adoption par la Ville d'une telle charte en faveur du bien-être animal. Nous nous réjouissons de l'intérêt grandissant pour la condition animale. C'est une demande sociétale croissante qui touche la ville sur plusieurs aspects et qui va au-delà de la question des animaux de compagnie. Peut-être faut-il cependant rappeler qu'à Pantin, ce sujet, on l'a vu à travers les amendements, n'est pas nouveau puisqu'on œuvre déjà à plusieurs niveaux et grâce à différentes actions allant dans le sens de cette charte.

En effet, se préoccuper du bien-être animal, c'est aussi mettre en place des actions en faveur de la biodiversité et donner plus de place à la nature en ville. À Pantin, nous agissons à différents niveaux en développement :

- la trame verte, c'est-à-dire les plantations d'arbres et le développement de bandes plantées dans les rues pour favoriser un développement de la faune locale grâce à ces corridors de verdure ;
- les trames brunes pour développer là un corridor de pleine terre ;
- les trames bleues à travers une meilleure gestion de l'eau ;
- les trames noires puisque nous éteignons l'éclairage public dans les parcs afin de respecter les cycles circadiens indispensables à la bonne santé des animaux et de la faune locale en général.

C'est un sujet transversal puisque toutes nos actions convergent vers cet objectif, améliorer l'habitat des animaux qui peuplent notre ville. Les cours « jardins » et la gestion écologique de nos espaces verts en sont un exemple. Nous n'utilisons plus de produits phytosanitaires et sommes allés plus loin en introduisant de l'éco-pâturage et la présence d'un berger pour développer le lien avec les habitants, plus particulièrement les enfants.

Il est bon de rappeler également que notre ville est récompensée depuis 2015 pour cette bonne gestion écologique de nos espaces verts par le label ÉcoJardin. Merci.

M. le Maire - Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de voter. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité.

M. CARVALHINHO - Une précision, Monsieur le Maire, vous n'avez pas fait voter les amendements. En gros, vous avez adopté ma délibération.

M. le Maire - Je fais voter les amendements d'abord, vous avez raison.

Je vous propose de voter les amendements de Monsieur Mathieu Monot. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

Je vous propose de voter cette charte telle qu'elle est rédigée avec ces amendements. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

VŒUX

N° 32 - Vœu relatif à l'arrêt de la privatisation des bus et au gel des tarifs pour des transports publics accessibles et de qualité en Île-de-France

M. le Maire - Nous en venons maintenant à trois vœux. Le premier, c'est un vœu sur les transports, Madame Rudin.

Mme RUDIN - Vœu relatif à l'arrêt de la privatisation des bus et au gel des tarifs pour des transports publics accessibles et de qualité en Île-de-France.

Considérant la situation insupportable subie quotidiennement par les usagers des transports franciliens (retards de train, de métro, de bus, fréquences insuffisantes, multiplication des incidents, dégradation catastrophique des conditions de transport pour les usagers) ;

Considérant que cette situation s'est passablement aggravée suite aux délibérations 2021-1011-237 et 2021-1011-238 du 11 octobre 2021 du Conseil d'administration Île-de-France Mobilités, engendrant une baisse de l'offre de transport public sur 165 lignes de bus RATP, 13 lignes de métro, les lignes de RER C, D et E, les lignes de Transilien H, N et U et sur les lignes de tramway 2, 4, 6, 7, 8 et 11 ;

Considérant que cette baisse d'offre impacte le territoire de la commune de Pantin sur ses lignes de bus 61, 234 et 249, sur la ligne de métro 5 et sur le RER E, et pénalise gravement des milliers d'habitants et de salariés Pantinois qui commutent chaque jour entre la commune et les autres départements franciliens et Paris ;

Considérant que le choix d'Île-de-France Mobilités se porte sur une privatisation tous azimuts de l'offre de transport public, pour un coût annoncé de 5 milliards d'euros d'argent public, sans obligation européenne et en écartant la possibilité d'une régie publique pour l'exploitation des bus gérés par la RATP ;

Considérant que ce basculement vers le privé entraîne déjà la dégradation des conditions de travail des conductrices et des conducteurs de bus de la RATP et la démission de certaines ;

Considérant la très vive inquiétude suscitée par la hausse de 12 % en 2023 du Pass Navigo de 75,20 euros à 84,10 euros, malgré des conditions de transport dégradées, la forte inflation et le pouvoir d'achat en berne ;

Considérant l'importance des transports publics pour le déplacement et la liberté de circulation des citoyens et citoyennes pantinois et pantinoises, notamment en situation de handicap ou de mobilité réduite ;

Considérant l'urgence climatique, la crise énergétique et la nécessité de proposer des transports publics réguliers et attractifs pour favoriser leur usage et réduire celui de l'automobile partout où cela est possible ;

Le Conseil municipal de Pantin :

- Demande à Valérie Pécresse, Présidente d'Île-de-France Mobilités, de renoncer à la très coûteuse privatisation des lignes SNCF et RATP pour consacrer l'argent public à l'amélioration des transports publics en Île-de-France et au recrutement de conductrices et conducteurs de bus, dans une logique de choc de l'offre, pour ne pas dégrader l'offre par mesure d'économie mais, au contraire, créer un cercle vertueux de qualité et de service qui encouragerait la fréquence des usagers, l'intermodalité, la facilité des déplacements et les ressources.
- Demande à Valérie Pécresse, Présidente d'Île-de-France Mobilités, ainsi qu'à l'État, d'annuler la hausse du Pass Navigo, de renforcer les moyens financiers et humains au service de transports publics de qualité fréquents et fiables et d'engager une réflexion sur la mise en place d'une tarification sociale en adéquation avec les ressources des usagers.
- Demande à Valérie Pécresse, Présidente d'Île-de-France Mobilités, ainsi qu'à l'État, une intervention auprès des autorités compétentes pour la mise en service des grands projets transports de la commune, dans le calendrier annoncé, TZen3, ligne 15 Est du Grand Paris Express.

- Demande au Parlement de prendre des dispositions législatives nécessaires afin de permettre à la RATP et à la SNCF de poursuivre l'exploitation des lignes dont elles ont la responsabilité aujourd'hui.
- Exprime son entière solidarité aux usagers, aux cheminots, cheminotes et à tous les personnels des transports publics d'Île-de-France.

Ceci afin de rétablir l'égalité territoriale et la qualité du réseau de transports en commun depuis de trop nombreuses années dégradé sur notre territoire. Merci.

M. le Maire - Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur Noël.

M. NOËL – « Nous sommes Pantin » est aussi très attentive à la défense de la régie publique du transport en commun et qu'une réponse soit faite à la dégradation sans précédent du réseau de transport, notamment sur certaines lignes de bus. Ce qui nous interroge dans ce vœu, c'est le fait que n'est pas mentionné ce qui permet à Pécresse de privatiser. C'est la loi d'orientation et de mobilité qui a été votée il n'y a pas longtemps. Dans trois de ces articles, est permise la privatisation des réseaux de transport. Le rôle et la responsabilité de l'État ont été pointés dans le vœu, mais peut-être plus précis et demander l'abrogation de ces articles dans la loi d'orientation et mobilités. Pour contraindre Madame Pécresse et le gouvernement sur cette question de libéralisation des transports, des batailles des bases syndicales sont en cours. Une intersyndicale a multiplié des mobilisations au mois de novembre, qu'elle va répéter au mois de décembre. On pourrait amender l'article en indiquant : « C'est pourquoi nous soutenons les revendications des cheminots, contrôleurs et agents de la RATP, qui portent toutes et tous l'exigence d'un retour plein et entier au service public du transport des voyageurs ». Voilà mes propositions.

M. le Maire - Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Amella.

M. AMELLA - Depuis plus de cinq ans, un travail de sape méthodique a été entrepris dans les transports en commun. Un petit détour nous semble important à ce stade qui est de rappeler que d'après l'Observatoire régional de la santé et d'Airparif, la pollution de l'air est responsable d'un décès sur dix en Île-de-France en 2019, soit 8 000 morts par an.

Alors que l'application de la zone à faibles émissions nous conduit à avoir besoin de plus de transports en commun pour compenser les déplacements individuels, nous avons une offre réduite dans un contexte de mise en concurrence qui limite les capacités de recrutement de l'opérateur historique. C'est compliqué pour quelqu'un qui candidate aujourd'hui à la RATP de savoir qui demain sera son employeur. Cela limite donc les capacités d'embauche. Je souhaite rappeler qu'aucune obligation légale ne pousse IDFM à réaliser l'ouverture à la concurrence. C'est bien un choix. Une régie publique aurait été tout à fait possible. Au lieu de cela, une course au moins-disant social est lancée, générant ces problèmes de recrutement.

Sur les bus, l'expérience de la grande couronne nous conduit réellement à redouter les conséquences sur notre territoire. Au moment où Est Ensemble a voté et produit une étude qui demande le renforcement de l'offre, y compris sur toutes les lignes pantinoises à l'horizon 2024 et l'arrivée des futurs métros, notamment la ligne 11, on est confrontés à une offre réduite, annoncée pour être de retour à la normale, mais attendons de voir le sujet.

Il semble nécessaire, le vœu le rappelle, de s'attaquer au problème à la racine, à la cause initiale des dysfonctionnements dans nos transports en commun, qui est cette mise en concurrence du réseau bus aujourd'hui. Refusons également le même sort promis aux lignes régionales de RER et de Transilien.

Le groupe écologiste s'était aussi alerté sur les grands projets inutiles, sujet qui concerne directement Pantin. Avec les travaux notamment du Grand Paris Express, un super train va rejoindre la gare de l'Est et l'aéroport Charles-de-Gaulle. Il passera par Pantin, mais il ne s'y arrêtera pas puisque c'est un train réservé qu'aux personnes qui ont les moyens de se payer un transport en avion et de se payer un transport autour de 25 euros la place. Rappelons que c'est aussi ce Grand Paris Express qui empêche la modernisation du RER B. Même s'il ne passe pas par Pantin, beaucoup de Pantinois l'utilisent au quotidien. Cela représente un vrai scandale des transports du quotidien dans notre région. Je ne parle pas des autres projets que les écologistes considèrent comme inutiles, notamment la ligne 18 Plateau de Saclay-Versailles, sur laquelle toutes les études ont montré que seul un bus à haut niveau de service au maximum serait nécessaire.

On dépense des milliards dans ces investissements, au moment où l'on doit s'interroger sur les ressources financières. Toutes ces lignes, il va falloir les financer demain dans le fonctionnement. La situation que l'on vit aujourd'hui sera pire demain puisqu'il faut trouver un milliard à échéance de la livraison du Grand Paris Express pour gérer le fonctionnement. C'est un véritable big-bang du financement des transports en commun qu'il faut prévoir. À ce sujet, la

région est en première ligne et l'État également. Ce vœu rappelle les responsabilités que l'on demande à chacun de prendre en charge. Nous sommes particulièrement favorables à ce vœu.

M. le Maire - Merci. Pas d'autres interventions ? Monsieur Carvalhinho.

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, je ne prendrai pas part à votre vote. Je pense que vous savez pourquoi parce que je suis conseiller régional d'Île-de-France.

M. le Maire - Vous n'avez pas d'avis sur la question ?

M. CARVALHINHO - J'ai un avis sur la question et je vais vous répondre point par point. Vous affirmez certaines choses et vous faites des demandes. Je suis là également pour vous apporter plusieurs précisions.

La première, vous parlez du recrutement des conductrices et conducteurs de bus et de métros ou de RER. Sachez qu'à partir du 1er janvier, la Région met en place une prime de 2 000 euros pour tous ceux qui rentreraient en formation. Il est à noter que la responsabilité n'incombe pas à Valérie Pécresse parce qu'Île-de-France Mobilités mandate des sociétés, actuellement la RATP et la SNCF, pour assurer un service public de transport. Pour cela, la RATP et la SNCF ont du mal à assurer ce service faute de pénurie de conducteurs ou de conductrices de bus, trains, tramways et métro. C'est pour cela que nous mettons en place une prime de 2 000 euros.

Par ailleurs, vous parlez de l'intermodalité. Vous avez parfaitement raison. C'est pour cela qu'on a lancé un plan de 140 000 places de parking vélo à proximité des gares RER et métro. Il y a quelques années, vous en aviez fait la demande, Monsieur le Maire. On avait inauguré, en 2019, un parking vélo à la gare. N'hésitez pas à en redemander d'autres à côté des métros qui passent sur notre commune.

Il y a également le plan RER vélo, un projet des citoyens que la Région Île-de-France, avec Île-de-France Mobilités, soutient massivement, avec un investissement de près de 300 millions d'euros de la région en coordination avec Île-de-France Mobilités.

M. le Maire – Monsieur Carvalhinho, c'est bien le RER vélo, mais cela n'a rien à voir avec la privatisation qu'opère Madame Pécresse et la hausse du Pass Navigo.

M. CARVALHINHO – Je vais continuer sur le Pass Navigo. Il est à noter que pendant cinq ans, c'est unique, il y a eu zéro augmentation du Pass Navigo. Je tiens à rappeler qu'avant 2016, c'était une augmentation tous les ans. C'est la première fois pendant cinq ans qu'il y a eu zéro augmentation. Il y a eu une crise majeure sanitaire, la Covid. Cela a creusé une dette de 2 milliards d'euros que l'État n'a pas voulu subventionner. Aussi, il y a le prix de l'énergie pour que les bus roulent et que les trains fonctionnent. Tout cela a conduit à un manque à gagner de 950 millions d'euros. La Région a fait des économies. Les collectivités ont participé unanimement, de droite comme de gauche. Ensuite, le gouvernement a refusé beaucoup de propositions de la Présidente de région qui était de transformer le prêt de 2 milliards qu'avait fait l'État à la Région en subventions, de rehausser le prélèvement aux entreprises pour ne pas pénaliser les usagers et la TVA à 5,5 %. Peu de parlementaires de gauche ont porté ces propositions au Parlement. S'il n'y avait pas eu des efforts d'Île-de-France Mobilités et l'appel au gouvernement qui a donné une subvention finale assez minime de 250 millions d'euros, le Pass n'aurait pas été à 84,10 euros, mais à 100 euros.

Je tiens aussi à rappeler que sur tous les grands projets de financement des transports, l'État est aux abonnés absents pour le moment. Le CPER (Contrat de plan État Région) a été exécuté à 90 % par la majorité de Valérie Pécresse, ce qui est assez unique en France. C'est la première fois dans cette région. Les autres régions, c'est 60 % des investissements transport. C'est un cas unique. L'État, pour le moment, ne discute pas.

M. le Maire – Le TZen3, elle va le faire quand alors ? Si elle tient parole. Ce sont les 16 % qui manquent.

M. CARVALHINHO - On va y venir.

M. le Maire – C'est l'avenue Jean-Lolive, Monsieur Carvalhinho. Vous allez être encore long ?

M. CARVALHINHO - Très peu.

M. le Maire - Si j'ai bien compris, vous n'allez pas le voter.

M. CARVALHINHO - Ce plan État Région, pour le moment, l'État répond aux abonnés absents, alors que la Région, avec le fonds interdépartemental qui réunit les huit départements d'Île-de-France, peut l'abonder pour avoir des transports de qualité.

Concernant le TZen3, vous avez des conseillers départementaux dans cette majorité. J'aimerais que vous posiez cette question au département et à son président. Au niveau du financement du TZen3, la Région Île-de-France est tenue de financer 49 % de ce projet. Pour le moment, c'est assuré. Côté TZen3, la Région assure le financement de ce projet de bus en site propre qui va complètement métamorphoser l'avenue Jean Lolive.

Par ailleurs, sur le Grand Paris Express qui va passer par Pantin, l'État remet aussi du fonctionnement sur l'Île-de-France Mobilités sans compenser, alors que le Premier ministre Édouard Philippe s'y était engagé. Cela alourdit aussi les finances d'Île-de-France Mobilités.

Sur le sujet du Grand Paris Express...

M. le Maire - Vous pourriez conclure s'il vous plaît, Monsieur Carvalhinho, cela fait presque un quart d'heure que vous parlez.

M. CARVALHINHO - Je termine. La Région Île-de-France est pour les transports du quotidien.

M. le Maire - Vous faites le bilan de Valérie Pécresse que nous ne partageons pas.

M. CARVALHINHO - On fera toujours passer le transport du quotidien avant le Charles-de-Gaulle Express, qui n'est pas un projet porté par Île-de-France Mobilités et sa Présidente, mais par l'État. Voilà ce que je pouvais vous dire sur tout ce que vous demandez. On est pleinement au travail côté Région Île-de-France pour avoir des services et des transports publics de qualité. Je vous remercie.

M. le Maire - En privatisant. Monsieur Noël, j'aurais aimé avoir vos amendements avant. Il me faut un écrit. Il y a : « demande au Parlement de prendre les dispositions législatives nécessaires ». Cela renvoie à votre souci sur la loi.

M. NOËL - C'est dans un souci d'être plus précis. La formulation est assez floue. S'il y a quelque chose qui permet cette privatisation et pour rebondir.

M. le Maire - Il est marqué : « Afin de permettre à la RATP et la SNCF de poursuivre l'exploitation des lignes ». Cela veut dire ce que cela veut dire. Cela veut dire qu'on ne veut pas que cela soit privatisé et que des dispositions soient prises au Parlement pour que RATP et SNCF, qui sont des établissements publics, puissent continuer l'exploitation.

M. NOËL - Cela aurait été plus précis d'indiquer que c'est cette loi...

M. le Maire - C'est un vœu qui a été rédigé en partie pour ressembler à d'autres vœux passés dans d'autres instances qu'ici. Cela montre qu'il y a une mobilisation d'Est ensemble à la Région Île-de-France en passant par la Ville de Pantin.

M. NOËL - Au-delà de ce point-là, les deux manquements que je repère, c'est l'absence de la notion de retour aux régies publiques et l'absence de soutien au personnel de la RATP engagé dans les luttes collectives. C'est davantage pour être précis et concret.

M. le Maire - On l'évoque à un moment. On exprime « notre entière solidarité aux usagers, aux cheminots et à tous les personnels des transports publics d'Île-de-France ». Je ne vois pas comment on peut être plus clair.

M. NOËL - Les cheminots en question ont des revendications. Ils sont actuellement mobilisés. S'il y a un appui de la part d'une majorité municipale.

M. le Maire - Ils sont mobilisés contre cette privatisation. On dit qu'on les soutient.

M. NOËL - Ils sont mobilisés contre cette privatisation et ils sont aussi mobilisés pour une augmentation de 200 euros de leur salaire, ce qui permettrait de recruter davantage de conducteurs de bus. La question est complexe et mérite une réponse davantage précise.

M. le Maire - D'abord, il aurait fallu que vous me préveniez avant.

M. NOËL - J'ai reçu le vœu hier soir. Je pensais qu'on pouvait amender en direct.

M. le Maire - Le problème, c'est qu'il faut que les conseillers prennent connaissance de votre vœu. Il faut l'écrire, le photocopier. On n'est pas en situation d'avoir une information claire des élus et donc une délibération claire. Encore une fois, je trouve que les deux points que vous avancez, on y répond. Peut-être que pour vous, il faudrait aller plus loin. On n'oublie pas les cheminots et on n'oublie pas le fait que c'est la loi et que c'est au Parlement que cela peut bouger.

M. NOËL - Pourquoi ne pas la citer ? C'est cette loi qui permet à d'autres de privatiser. Je pense notamment à ce qui se passe en Occitanie. C'est là-dessus que cela me paraît important. Le diable se cache dans les détails.

M. le Maire - Ce n'est pas que je suis en désaccord avec ce que vous proposez, c'est le process. Je ne peux pas l'accepter.

Je vais vous demander de passer au vote sur ce vœu. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention. Ne prend pas part au vote ? Deux ne prennent pas part au vote.

Vous n'avez pas de conflit d'intérêts, Monsieur Carvalho ?

M. CARVALHINHO - Non.

M. le Maire - J'aurais immédiatement envoyé le PV à Valérie Pécresse en disant : « Regardez, il vous a trahi ».

M. CARVALHINHO - Jamais.

M. le Maire - Il n'a pas voté contre. Qui ne dit mot consent.

N° 33 - Vœu relatif à la situation financière de la commune de Pantin et aux attaques gouvernementales répétées contre l'autonomie financière des collectivités

M. le Maire - Vœu relatif à la situation financière de la commune de Pantin, Monsieur Noël.

M. NOËL - Pour la présentation du vœu, est-ce que vous souhaitez que je le relise en entier, sachant qu'il est long ?

M. le Maire - C'est vous qui avez porté ce vœu, c'est vous qui le présentez comme vous le voulez. J'appelle le Conseil municipal à le voter parce que je vous rejoins dans ce que vous écrivez. Autour de cette table, nous ne sommes pas les seuls.

M. NOËL - Nous avons fait un Conseil municipal assez long. Je vous propose de résumer l'esprit du vœu. Il fait suite au vœu qu'on avait voté lors du Conseil municipal dernier qui parlait de reconquête républicaine. Pour remettre l'église au centre du village, on pourrait défendre davantage une reconquête des services publics de qualité qui répondent aux besoins de la population. L'objet de ce vœu est d'exprimer la vision majoritaire du Conseil municipal en termes de défense et de reconquête des services publics, et de mettre en accusation l'action du gouvernement qui est destructrice et problématique.

- Les collectivités sont dans une situation dramatique. C'est lié au contexte actuel, l'explosion des prix de l'énergie, sujet sur lequel les collectivités ont peu de marge de manœuvre puisqu'ils sont sortis d'une tarification réglementée.
- Il y a une baisse constante du concours financier de l'État. La baisse a démarré sous le mandat Hollande et le gouvernement Ayrault, une baisse drastique de 1,5 milliard d'euros, après un gel mis en place sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy.
- Les besoins de la population augmentent. La commune pantinoise accueille de nombreux nouveaux habitants par milliers depuis une dizaine d'années. Les besoins sont non pourvus par l'État. Macron parle de ruissellement. Je vois un ruissellement des besoins des services publics non portés par l'État vers les collectivités territoriales, encore plus dans un contexte de pandémie où les besoins sociaux, médico-sociaux et éducatifs ont été portés par les collectivités.

Pour répondre à ces besoins, les collectivités ont de moins en moins de marges de manœuvre. Des taxes locales ont été supprimées, des contractualisations ont été mises en place et une mise en souffrance des agents des collectivités territoriales avec la casse du statut et les différentes lois qui ont été votées. Je pense à la loi de transformation de la fonction publique.

L'enjeu de ce vœu est de se détourner d'une logique libérale de décentralisation. J'ai conscience que le vœu a une portée symbolique, mais l'idée est d'affirmer ce qu'on souhaite défendre en tant que conseillers municipaux dans un territoire comme la Seine-Saint-Denis, un territoire où il y a des cumuls de difficultés et où l'égalité républicaine n'est pas effective.

Des services publics de l'État ont été supprimés. La liste serait trop longue à lire. C'est pour cela qu'à la fin du vœu, il y a cette demande du retour des services publics de l'État sur l'Éducation nationale, les centres de proximité qui ont fermé. Je pense à l'antenne CPAM d'Auch, les trésoreries locales à Pantin.

J'ai pris en compte les amendements de la majorité, notamment le fait d'indiquer que ce n'est pas le cas à Pantin, la suppression de certains services publics.

Je note une dégradation des services publics. Lorsque les accueils collectifs sont fermés au mois d'août et qu'il n'y a pas de solution, comme cette année, lorsqu'il y a des vacataires sur les temps périscolaires avec des contrats courts renouvelés en contrat de vacation, lorsqu'un poste d'écrivain public municipal, suite à un départ à la retraite aux Quatre-Chemins et aux Courtilières, n'a pas été remplacé pendant un an et demi, il y a un appel à un prestataire privé pour le remplacer avec un volume d'horaires trois fois moindre et des crèches associatives en nombre croissants, cela témoigne de la dégradation du service public. Même s'il n'y a pas de suppression à proprement parler de service public, la dégradation est effective.

Voilà pour mon vœu. Je voulais savoir si ce vœu est voté, est-ce qu'il sera transmis au cabinet des ministres cités dans le texte de ce vœu ?

M. le Maire - Il est obligatoirement transmis au contrôle de légalité au préfet de la Seine-Saint-Denis. Si vous voulez que je fasse une lettre pour l'envoyer aux ministres, j'ai peur de l'efficacité.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions après cette présentation de Monsieur Noël ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité. Monsieur Noël, vous avez même eu la voix de Monsieur Carvalhinho. Il va finir à gauche.

N°34 - Vœu pour faire de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les violences faites aux femmes les grandes causes communales de l'année 2023

M. le Maire – Il reste un dernier vœu proposé par Monsieur Carvalho sur la question des violences faites aux femmes. Il se trouve que j'avais déjà pris la décision de mettre les vœux de la municipalité et du maire sous l'égide de l'égalité entre les femmes et les hommes, avec un premier geste qui est la carte de vœux. Mon cabinet va vous distribuer en avant-première cette carte de vœux qui reprend le profil d'une femme au travers duquel on voit la Ville de Pantin avec un petit manifeste. Je ne vais pas le présenter. Je laisse mon élue déléguée à l'égalité femme homme le présenter. Hawa, tu as la parole.

Mme TOURÉ - Considérant le nombre de féminicides recensés par le Ministère de l'Intérieur, 122 femmes décédées en 2021 sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint, 126 pour l'instant en 2022, dont quatre en Seine-Saint-Denis. En France métropolitaine, estimées à 213 000 femmes victimes de violences chaque année ;

Considérant que les femmes sont en moyenne moins bien rémunérées que les hommes, qu'elles ont moins accès aux postes de cadres, qu'elles assument la majorité des tâches domestiques et d'éducation et qu'elles se retrouvent le plus souvent à la tête de famille monoparentale suite à une séparation ;

Considérant qu'il en va de la responsabilité des élus locaux de participer à l'égalité des femmes et des hommes dans la sphère politique privée et dans l'espace public ;

Considérant que la municipalité souhaite lutter contre l'invisibilisation des femmes dans la société et dans la ville et contre toutes les violences faites aux femmes en construisant des projets soucieux de cette égalité ;

Considérant que la municipalité de la Ville de Pantin s'engage depuis des années dans la défense de l'égalité femme homme et dans la lutte contre les violences faites aux femmes ;

Le Conseil municipal de la Ville de Pantin, réuni ce mercredi 14 décembre, formule le vœu que la grande cause communale de l'année 2023 soit l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes.

M. le Maire - Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur Carvalho ?

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, nous voterons ce vœu car avec mon groupe, nous avons envoyé un vœu pour que la grande cause communale de l'année 2023 soit la lutte contre les violences faites aux femmes. Après discussion, il était plus judicieux que ce vœu soit porté par vous en tant que municipalité puisque c'est un sujet qui doit tous nous concerner et nous rassembler. Je trouve que c'est plus fort qu'il soit porté par le maire et la majorité pour avoir le plus grand consensus possible. Vous aviez indiqué que vous aviez déjà l'idée que l'année 2023 serait placée sous le signe de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il est tout à fait normal que nous votions ce vœu. C'est bien que sur ce genre de sujet, qui doit tous nous rassembler, nous trouvions un consensus. Je vous en remercie.

M. le Maire - Vous avez vu la carte de vœux. Elle n'a pas été faite en trois jours. C'est une décision qui a été prise fin novembre, qui rebaptise symboliquement Pantin en Pantine.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Notre réunion du Conseil municipal est terminée. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire
Brigitte KERN



Le secrétaire de séance



